



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

**FIM SUPERENDURO
WORLD CHAMPIONSHIP REGULATIONS**

2024

*RÈGLEMENTS DU CHAMPIONNAT
DU MONDE FIM DE SUPERENDURO*



Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro



ÉDITION 2024

mis à jour 23 novembre 2023

FEDERATION INTERNATIONALE DE MOTOCYCLISME (FIM)

11, route Suisse

CH - 1295 MIES

Tel: +41-22-950 950 0

www.fim-MOTO.com

cen@fim.ch

ABC Communication

153, Avenue du Quercy

12200 Villefranche de Rouergue

France

Tel: +33 56 545 7614

www.superenduro.org

enduro.abc@orange.fr

SOMMAIRE

<i>Règlement 066</i>	<i>Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.....</i>	<i>3-47</i>
<i>Règlement 065</i>	<i>Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior.....</i>	<i>48-50</i>
	<i>Horaire pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro</i>	<i>51-58</i>
	<i>Formulaire type pour la rédaction du Règlement Particulier pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro</i>	<i>59-62</i>
1.	<i>Normes FIM pour les circuits SuperEnduro</i>	<i>63-72</i>

Les articles modifiés dès le 1.10.2023 sont en caractères gras

Le présent règlement est publié sur www.fim-MOTO.com. Si des mises à jour sont nécessaires, la dernière version du règlement publiée fera foi.

Articles mis à jour au 23.11.2023		
66.5.1		
65.2		



DÉFINITION D'UN SUPERENDURO

Un SuperEnduro est une manifestation de vitesse se déroulant dans des installations de type stade, utilisant des motos d'enduro sur une piste construite avec des éléments naturels ou artificiels (terre, sable, etc...), sur laquelle se trouvent différents « obstacles » principalement naturels (cailloux, troncs d'arbre, passages d'eau, etc...) similaires à ceux qui peuvent être trouvés sur un parcours d'enduro.

RÈGLEMENT 066

CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERENDURO

066.1	GÉNÉRALITÉS	7
066.1.1	Calendrier	7
066.1.2	Durée du parcours	7
066.1.3	Règlement Particulier.....	7
066.1.4	Sponsor titre et logo du Championnat	8
066.1.5	Courses annexes.....	8
066.2	JURIDICTION	9
066.3	OFFICIELS ET PROCÉDURES.....	9
066.3.1	Nomination des officiels.....	9
066.3.2	Incompatibilités pour les Officiels	9
066.3.3	Officiels détenteurs d'une licence FIM.....	9
066.3.4	Horaires pour les Officiels	10
066.3.5	Cahier des charges des Officiels.....	10
	066.3.5.1 Arbitre FIM.....	10
	066.3.5.2 Gestionnaire du Championnat FIM....	12
	066.3.5.3 Représentant CEN.....	12
	066.3.5.4 Commissaires et Directeur Techniques	13
	066.3.5.5 Directeur de Course	14
	066.3.5.6 Chronomètres	15
	066.3.5.7 Commissaire Environnement.....	15
	066.3.5.8 Chef du Service Médical (CSM)	16
	066.3.5.9 Commissaires de Piste	16
	066.3.5.10 Inspecteur de parcours (si nommé) ..	17
	066.3.5.11 Signaux Officiels.....	17
066.4	COUREURS ET CATÉGORIES.....	19
066.4.1	Age des coureurs	19
066.4.2	Licences coureurs.....	19
066.4.3	Classe PRESTIGE/OPEN, JUNIORS - Engagements.....	20
066.4.4	Coureurs de remplacement lors des manches finales d'une manifestation.....	22
066.4.5	Quitter la manifestation	23
066.4.6	Numéros de départ	23
066.4.7	Comportement du coureur et aide à celui-ci.....	24

066.5	MOTOCYCLES	26
066.5.1	Classes	26
066.5.2	Spécifications des pneumatiques pour le SuperEnduro	27
066.5.3	Nettoyage des motocycles.....	27
066.5.4	Transpondeur de chronométrage.....	28
066.5.5	Tapis Environnement.....	28
066.6	DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION	28
066.6.1	Contrôle Administratif.....	28
066.6.2	Vérifications Techniques Préliminaires	28
066.6.3	Réunion avec les Officiels et les Organismes	29
066.6.4	Réunion avec les coureurs - Briefing.....	29
066.6.5	Chronométrage	30
066.6.6	Essais libres, essais chronométrés et SUPER PÔLE	30
	066.6.6.1 Essais libres	30
	066.6.6.2 Essais chronométrés	31
	066.6.6.3 Super Pôle	33
066.6.7	Format.....	33
066.6.8	Composition des manches et ordre de départ	35
066.6.9	Procédure de départ.....	36
	066.6.9.1 Faux départ.....	38
	066.6.9.2 Arrêt de la Course	38
066.6.10	Résultats / Procédure	39
066.7	CLASSEMENTS / ATTRIBUTION DES POINTS	40
066.8	EX AEQUO (PRESTIGE, JUNIOR)	41
066.9	CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ET CONFÉRENCE DE PRESSE .	42
066.10	CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX FIM ANNUELLE	43
066.11	ARRÊT PRÉMATURÉ DE LA MANIFESTATION	43



066.12	RÉCOMPENSES ET CONDITIONS FINANCIÈRES	43
066.12.1	Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro	43
066.12.2	Récompenses et Conditions Financières pour chaque manifestation	43
066.12.2.1	Conditions financières pour les coureurs	43
066.12.2.2	Prix pour chaque manifestation.....	44
066.12.3	Manifestations hors Europe	45
066.13	PÉNALISATIONS	46
066.14	RÉCLAMATIONS ET APPELS	47
066.14.1	Délai	47
	Horaire pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro	51
	Formulaire type pour la rédaction du Règlement Particulier pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro	59

RESPONSABILITÉS ET CONDITIONS GÉNÉRALES

Tous les coureurs, équipes, officiels et autres parties participant au Championnat du Monde FIM de SuperEnduro s'engagent, en leur propre nom, celui de leurs employés et agents, à respecter toutes les dispositions en vigueur du (des) :

- 1. Code Sportif FIM*
- 2. Annexes SuperEnduro FIM*
- 3. Règlements Techniques SuperEnduro FIM*
- 4. Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM*
- 5. Code de l'Environnement FIM*
- 6. Code Médical FIM*
- 7. Code Antidopage FIM*
- 8. Annuaire FIM*
- 9. Livre de travail pour les Organismes FIM*
- 10. Contrat Promoteur / Organisateur*

tels que complétés et modifiés périodiquement (ci-après désignés collectivement sous la dénomination « Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro »).

Il incombe à chaque coureur et/ou chaque équipe de s'assurer que toutes les personnes concernées par leur engagement respectent en tout temps les Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.

Toute personne concernée de quelque manière que ce soit par un motocycle inscrit, ou présente à quelque titre que ce soit dans le Parc des Coureurs, Zone d'attente, les Stands ou sur le circuit, doit en tout temps au cours de la manifestation porter un laissez-passer approprié.

Des actions, jugées par les officiels responsables comme étant contraires aux Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro ou jugées comme étant déloyales ou allant à l'encontre des meilleurs intérêts du sport ou de la manifestation en question, sont sujettes à des mesures disciplinaires comme prévu par le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM.

066.1 GÉNÉRALITÉS

La FIM institue un Championnat du Monde de SuperEnduro conformément au Code Sportif de la FIM en tenant compte des prescriptions suivantes :

066.1.1 Calendrier

Le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro devra commencer après la fin du Championnat du Monde FIM d'Enduro et devra se terminer avant le début du prochain Championnat du Monde FIM d'Enduro.

Cinq jours devront être respectés entre deux manifestations consécutives.

Exceptionnellement, la CEN, en accord avec le Promoteur, pourra accorder des dérogations afin que deux manifestations consécutives puissent se dérouler dans un intervalle de temps plus court.

066.1.2 Durée du parcours

Le Parcours ne peut pas être moins de 300 m de long et les meilleurs coureurs devraient faire le parcours entre 45 secondes et une minute maximum.

066.1.3 Règlement Particulier

Le Règlement Particulier doit être publié dans les deux langues officielles de la FIM et doit être approuvé par la FMNR et la FIM, et ensuite ratifié par l'Arbitre FIM pendant la première réunion officielle (le jour avant les essais). Une copie doit être envoyée à l'Administration FIM au plus tard 2 mois avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM. Dès que le RP sera approuvé, il sera publié sur le site Internet de la FIM.

Le RP doit être rédigé conformément au modèle type élaboré par la CEN. Les noms du ou des sponsors de la manifestation seront indiqués dans le RP. Le nom du sponsor titre du Championnat, préalablement approuvé par la FIM, sera indiqué dans le RP.

Aucune modification ne peut être apportée au RP après l'approbation de la FIM ou de la FMNR et après la date d'ouverture des inscriptions. Toutefois, dans des cas exceptionnels, l'Arbitre FIM et, dans le cas où il n'est pas encore désigné, la FMNR, peut autoriser une modification, pour autant qu'elle soit approuvée par l'Arbitre FIM et ensuite portée à la connaissance de toutes les personnes concernées.

066.1.4 Sponsor titre et logo du Championnat

Le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro peut être lié à un « Sponsor Titre ». La FIM devra informer tous les organisateurs suffisamment à l'avance.

066.1.5 Courses annexes

Lors d'une manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, des courses annexes peuvent être autorisées, mais seulement après approbation du promoteur et de la FIM. Les courses FIM SuperEnduro doivent toujours être prioritaires. Celles-ci seront gérées par la FMNR ou la CONU selon le cas.

Toutefois, ces courses annexes, ainsi que toute autre activité comme l'utilisation du circuit par des véhicules pendant la manifestation, y compris des démonstrations ou présentations, doivent toujours être autorisées préalablement par la FIM et le Promoteur du Championnat du Monde.

L'autorisation de la FIM n'implique pas, ni comprend une implication et/ou responsabilité pour ces courses annexes et/ou autres activités qui ne se déroulent pas sous l'égide et la responsabilité de la FIM.

La priorité doit en tout temps être donnée au programme du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.

Si nécessaire, l'Arbitre FIM et le Promoteur peuvent modifier les horaires de ces courses annexes et/ou autres activités ou les annuler.

066.2 JURIDICTION

A l'exception de l'Arbitre FIM, du Gestionnaire du Championnat FIM, de l'Inspecteur de Parcours FIM et des délégués FIM, les détenteurs de licences et de laissez-passer FIM, les officiels et leurs adjoints ainsi que toute autre personne impliquée dans la manifestation sont soumis à l'autorité du Directeur de Course.

La manifestation est contrôlée par un arbitre nommé par la FIM. L'arbitre exerce le contrôle suprême de la manifestation, mais uniquement par rapport à l'application du Code, des règlements FIM et du Règlement Particulier (RP). Par conséquent, l'arbitre est uniquement responsable envers la FIM. Il est responsable de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle il a une fonction exécutive. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.

066.3 OFFICIELS ET PROCÉDURES

066.3.1 Nomination des officiels

L'Arbitre FIM, le Gestionnaire du Championnat FIM, l'Inspecteur de Parcours FIM (si nommé) et le Directeur Technique FIM sont nommés par la FIM. Les autres officiels sont nommés par la FMNR.

066.3.2 Incompatibilités pour les Officiels

Un officiel ne peut pas être coureur, mécanicien, sponsor, assistant ou promoteur dans la manifestation en question.

066.3.3 Officiels détenteurs d'une licence FIM

Les officiels suivants doivent être en possession d'une licence FIM valable :

- *Gestionnaire du Championnat FIM*
- *Arbitre FIM*
- *Directeur Technique FIM*
- *Directeur de Course*
- *Chef Commissaire Technique (avec licence senior)*
- *Commissaire Technique*
- *Commissaire Environnement*

066.3.4 Horaires pour les Officiels

Les Officiels doivent arriver sur le lieu de la manifestation au plus tard :

- *Gestionnaire du Championnat FIM, Arbitre, Directeur de Course et Membre Technique : le jour avant le début des essais*
- *Commissaire Technique, personnel administratif, Chronométrateur et Commissaire Environnement : au plus tard le jour des entraînements avant 18h00.*
- *Le CSM, responsable des services médicaux doit prendre part à la réunion avec les organisateurs.*

Tous les officiels, commissaires et l'équipe médicale doivent rester à disposition au circuit, complètement opérationnels jusqu'à la fin du temps prévu pour déposer une réclamation.

066.3.5 Cahier des charges des Officiels

066.3.5.1 Arbitre FIM

La FIM nommera l'Arbitre FIM.

Si l'Arbitre FIM est empêché d'arriver à temps à la manifestation, le Gestionnaire du Championnat FIM prendra une décision quant à son remplacement. Dans l'éventualité où les deux officiels FIM sont absents, la FIM nommera les remplaçants.

L'autorité et les responsabilités de l'Arbitre de la Manifestation FIM comprennent mais ne sont pas limitées à :

L'Arbitre FIM doit être présent au plus tard 24 heures avant l'heure officielle du début des entraînements.

L'Arbitre FIM doit inspecter le circuit et les installations de sécurité avant le début des entraînements (= contrôle du circuit). Il peut faire des recommandations de modification de la piste au Directeur de Course et à l'Inspecteur de Parcours FIM pour améliorer le circuit.

L'Arbitre FIM peut faire des recommandations à la Direction de la Manifestation, qui influenceraient ou modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.

Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, l'Arbitre FIM peut de sa propre initiative prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.

La manifestation est contrôlée par l'Arbitre FIM. Il est responsable de l'aspect sportif de l'organisation de la manifestation, dans laquelle il a une fonction exécutive. Toutes les responsabilités civiles et légales incombent aux organisateurs.

L'Arbitre FIM peut autoriser une modification au RP ou au programme pour autant que les dispositions du Code Sportif soient respectées. L'Arbitre FIM n'est pas autorisé à faire des modifications ou adjonctions aux règles de la FIM.

L'Arbitre FIM entendra toutes les réclamations qui sont faites lors de la manifestation.

L'Arbitre FIM peut infliger une sanction, selon les dispositions définies dans le Code Disciplinaire et d'Arbitrage FIM, à toute personne qui ne se conforme pas aux règlements ou aux instructions données, ou coupable d'inconduite, d'attitude déloyale ou indélicate ou qui manifeste, soit par la parole ou le geste, son désaccord sur une décision prise par l'Arbitre FIM ou autre Officiel autorisé à le faire.

Toutes les décisions de l'Arbitre FIM nécessaires au déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être publiés dans les délais les plus brefs, dans les langues officielles de la FIM.

L'Arbitre FIM doit établir un rapport après chaque manifestation qu'il doit transmettre à l'Administration FIM. Dans ce rapport doivent notamment être mentionnés les détails relatifs à toute sanction infligée, retards éventuels, réclamations reçues et tout autre incident qu'il juge nécessaire de notifier.

L'autorité et les tâches Arbitre FIM sont :

- a) Approuver tous les résultats officiels de la manifestation.*
- b) Imposer une sanction pour infraction aux Règlements.*
- c) Imposer une sanction à toute action ou acte volontaire ou involontaire, accompli au cours d'une manifestation par une personne ou un groupe de personnes, contraire aux règlements en vigueur ou aux ordres donnés par un officiel de la manifestation.*

- d) *Imposer une sanction à toute action de corruption ou de fraude ou tout acte portant préjudice aux intérêts des manifestations ou du sport, accompli par une personne ou un groupe de personnes pendant une manifestation.*
- e) *Imposer une sanction à un organisateur pour incapacité à assurer un déroulement efficace et régulier de la manifestation ou infraction grave aux Règlements.*
- f) *Se prononcer sur toute réclamation relative aux infractions aux Règlements.*

066.3.5.2 Gestionnaire du Championnat FIM

La FIM nommera le Gestionnaire du Championnat FIM.

Le Gestionnaire du Championnat FIM est responsable de la conduite et du bon déroulement du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.

Il travaille en étroite collaboration avec l'Inspecteur de Parcours FIM et chaque Directeur de Course nommé sur les manifestations inscrites au Championnat du Monde FIM de SuperEnduro dans le but d'harmoniser les épreuves. En outre, il conseillera le Directeur de Course sur la modification du tracé et d'éventuels changements des horaires de compétition.

Il est responsable de la tenue de réunions régulières avec les coureurs et les équipes, afin d'obtenir une bonne coopération.

Il devra se réunir régulièrement avec le promoteur du Championnat afin de travailler en étroite collaboration.

Il doit s'assurer que les engagements contractuels de la FIM avec le Promoteur du Championnat soient remplis et observés.

Il doit aider à mettre à jour les Règlements SuperEnduro ainsi que le Manuel de Travail des organisateurs.

066.3.5.3 Représentant CEN

La CEN peut nommer un Représentant, dans un rôle de supervision, à chaque manifestation.

066.3.5.4 Commissaires et Directeur Techniques

Le Commissaire Technique FMNR :

Le Chef Commissaire Technique et le Commissaire Technique, nommés par la FMNR, ont la responsabilité des aspects techniques et doivent procéder à la vérification des machines et des équipements conformément aux règlements de la FIM et au Règlement Particulier.

Ils doivent rédiger un rapport technique et en remettre une copie à l'Arbitre FIM.

Le Directeur Technique FIM (optionnel) :

Le Directeur Technique FIM est nommé par le Directeur de la Commission Technique Internationale en consultation avec le Directeur de la Commission Enduro de la FIM.

Le Directeur Technique FIM n'est pas responsable des vérifications techniques, mais fera en sorte qu'elles soient effectuées conformément au Code Technique de la FIM.

Le Directeur Technique FIM travaillera en coopération avec le Gestionnaire du Championnat FIM et le Délégué FIM.

L'autorité et les responsabilités du Directeur Technique FIM comprennent mais ne sont pas limitées à (Voir également le Code Technique FIM de l'année en cours svp) :

- a) Le Directeur Technique FIM rapportera toute préoccupation ou lacune relative aux vérifications techniques au Gestionnaire du Championnat FIM et au Délégué FIM et présentera des propositions pour résoudre ces problèmes.*
- b) Le Directeur Technique FIM est l'arbitre final en matière de problèmes techniques lors de la manifestation.*
- c) Le Directeur Technique FIM examinera avec le Chef Commissaire Technique le(s) motocycle(s) et l'(les) équipement(s) de protection de(s) coureur(s) impliqué(s) dans un accident grave ou fatal et présentera un rapport écrit au Délégué FIM.*
- d) Le Directeur Technique FIM assistera à toutes les réunions, mais sans droit de vote.*

066.3.5.5 Directeur de Course

Le Directeur de Course est nommé par la FMNR.

Lorsqu'il effectue ses tâches, le Directeur de Course agit et travaille en consultation permanente avec l'Arbitre FIM et le Gestionnaire du Championnat FIM.

Il doit exercer un contrôle sur tous les Officiels de la manifestation (à l'exception de l'Arbitre FIM, du Gestionnaire du Championnat FIM, de l'Inspecteur de Parcours FIM et des délégués FIM) et il doit s'assurer qu'ils sont présents et prêt à s'acquitter correctement de leurs tâches.

Le Directeur de Course est responsable de la conduite et du bon déroulement de la manifestation. Ses tâches primordiales comprennent mais ne sont pas limitées à :

Le Directeur de Course doit certifier que l'autorisation officielle des autorités locales pour la réalisation de la manifestation a été accordée à l'organisateur.

Le Directeur de Course doit présenter à l'Arbitre FIM une copie de la police d'assurance responsabilité civile de l'organisateur.

Le Directeur de Course doit s'assurer que le circuit, la piste ou le terrain sont en bonne condition, que tous les officiels sont présents et prêts à remplir leurs fonctions, que les services de sécurité, médical et de contrôle sont prêts à intervenir.

Le Directeur de Course doit s'assurer de l'identité des coureurs, de la numérotation correcte des motocycles, et que rien n'empêche un coureur de participer à la manifestation, par exemple à la suite d'une blessure, une suspension, d'une disqualification ou autre interdiction (Selon les informations qui lui seront fournies par l'Administration FIM ou le Promoteur du Championnat FIM).

Le Directeur de Course peut faire des recommandations à l'Arbitre FIM et au Gestionnaire du Championnat FIM qui ont une influence ou qui modifieraient le programme publié, telles que reprise d'une course, la durée d'une course, ou ajournement, arrêt ou annulation de la manifestation.

Dans des cas exceptionnels lors d'une séance d'essais et/ou d'une course, le Directeur de Course peut en collaboration avec l'Arbitre FIM et le Gestionnaire du Championnat FIM prendre des décisions qui ont une influence ou qui modifient le programme publié, telles que la durée, l'arrêt, la reprise d'une séance d'essais/d'une course, la disqualification d'un coureur.

En collaboration avec l'Arbitre FIM et le Gestionnaire du Championnat FIM, le Directeur de Course peut, dans des cas urgents de sécurité ou pour tout autre cas de force majeure, retarder le départ d'une manifestation, faire procéder à l'amélioration des conditions du circuit, de la piste ou du terrain, d'arrêter prématurément une manifestation ou d'annuler une manifestation en tout ou partie.

Le Directeur de Course peut refuser à un coureur ou à un motorcycle de prendre le départ ou leur intimer l'ordre de se retirer de la course s'il juge cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité.

Pour faire respecter les Règlements FIM, le Directeur de Course peut proposer des sanctions à l'Arbitre FIM.

Le Directeur de Course peut donner des ordres pour faire évacuer du circuit, de la piste ou du terrain et des alentours toute personne refusant de se conformer aux ordres d'un officiel responsable.

Le Directeur de Course doit signaler à l'Arbitre FIM toutes les décisions à prendre ou déjà prises et toute réclamation qui lui a été remise.

Le Directeur de Course doit rassembler les rapports de tous les officiels, ainsi que tout autre élément nécessaire pour lui permettre de présenter son rapport à l'Arbitre FIM et de faire approuver les résultats provisoires de la manifestation.

066.3.5.6 Chronomètres

Les chronomètres nommés doivent être qualifiés pour l'utilisation du système de chronométrage de la manifestation et être en possession d'une licence FIM valable.

Ils doivent produire les résultats officiels conformément aux Règlements de la FIM et en remettre une copie à l'Arbitre FIM.

Le chronométrage par transpondeur est obligatoire.

066.3.5.7 Commissaire Environnement

Le Commissaire Environnement, nommé par la FMNR, est responsable des aspects liés à l'environnement et il doit en particulier :

- S'assurer que le Code FIM de l'Environnement est respecté.*
- Avoir accès à toutes les informations relatives à la manifestation, et être à même de donner avant, pendant et après la manifestation, des recommandations à l'Arbitre FIM sur tous les aspects de la manifestation pouvant avoir des conséquences néfastes sur l'environnement.*

- *Etre autorisé à assister à la réunion d'informations.*
- *Rédiger un rapport sur la base de la check-list préparée par la CEN, l'envoyer à l'Administration FIM et en remettre une copie à l'Arbitre FIM.*
- *Proposer des sanctions*

066.3.5.8 Chef du Service Médical (CSM)

Le Chef du Service Médical, nommé par la FMNR, est responsable de tous les aspects médicaux et il doit en particulier :

- *S'assurer que le Code Médical FIM est respecté.*
- *Inspecter tous les services médicaux/paramédicaux, au plus tard 30 minutes avant le début des essais et de la course.*
- *S'assurer que tous les services et personnel médical/paramédical se trouvent à leur place et sont prêts à intervenir.*
- *Donner des informations et recommandations sur les coureurs blessés et tous les aspects de la manifestation qui peuvent avoir des conséquences médicales potentielles.*
- *Rédiger un rapport et en remettre une copie à l'Arbitre FIM.*

066.3.5.9 Commissaires de Piste

L'âge minimum pour les Commissaires de Piste est fixé à 16 ans ou plus selon la loi locale. Ils sont nommés par la FMNR/l'organisateur et doivent avoir participé à une réunion avec le Directeur de la Course et/ou le Gestionnaire du Championnat FIM.

Les Commissaires doivent être identifiables par des chemises uniformes ou dossards de couleur neutre, en aucun cas du jaune ou rouge, afin qu'ils ne puissent pas être confondus avec les drapeaux.

Il doit y avoir au minimum un Commissaire par poste. Le Directeur de Course et/ou le Gestionnaire du Championnat FIM sont libres de placer des Commissaires supplémentaires aux endroits difficiles afin qu'ils puissent apporter de l'aide à un coureur dans le but d'assurer la sécurité.

Après la manifestation, les Commissaires de Piste doivent rester à disposition jusqu'à ce que le délai de réclamation soit écoulé.

066.3.5.10 Inspecteur de parcours (si nommé)

Cet officiel nommé par la FIM guidera l'organisateur pour la fabrication de la piste. Il est expert dans la fabrication de piste et il conseillera les organisateurs pour modifier le parcours, les zones de sécurité et les enchaînements des obstacles. Si celui-ci juge que des modifications de parcours ou d'obstacles doivent être réalisées pour raison de sécurité, celles-ci doivent être réalisées avant le début des essais. Il rapportera au Gestionnaire du Championnat FIM pendant l'épreuve.

En cas d'absence de l'Inspecteur de Parcours FIM, c'est le Gestionnaire du Championnat FIM qui prendra le rôle.

066.3.5.11 Signaux Officiels

La signalisation officielle par panneaux doit être indiquée au moyen d'un panneau mesurant au minimum 600 mm de haut sur 400 mm de large, avec un grand numéro noir, 4', 15" et 5" des deux côtés. Les numéros doivent être visibles depuis la grille de départ.

Une lumière clignotante de couleur ambre et une sirène sera placée par le promoteur ou un officiel FIM près des stands. 4 minutes avant la fermeture de la zone d'attente, l'arbitre, le Gestionnaire du Championnat FIM ou le Directeur Technique déclenchera la lumière clignotante et la sirène. Si un ou plusieurs coureurs sont en retard, un ou plusieurs coureurs réserves le(s) remplacera (remplaceront).

Signal	Signification
Lampe Clignotant / Sirène	Entrée dans la zone d'attente dans les 4 minutes.
Panneau, 4 minutes (4') (Zone d'attente)	L'accès à la Zone d'attente est fermé. Les coureurs et motocycles qui ne sont pas présents dans la zone d'attente ne pourront pas prendre le départ de la course.
	La grille de départ est dégagée.
	Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone de départ.
Les coureurs se préparent pour le départ.	
Panneau, 15 secondes (15") (Au départ)	Encore 15 secondes avant que la procédure de départ entre dans sa phase finale.
Panneau, 5 secondes (5") (Au départ)	La grille de départ sera abaissée dans les 5 à 10 secondes qui suivent.

La signalisation officielle par drapeaux doit être indiquée au moyen de drapeaux mesurant environ 750 mm de haut sur 600 mm de large, de la façon suivante :

Signal	Signification
Drapeau rouge (minimum 2 drapeaux rouges)	Arrêt obligatoire pour tous les coureurs.
<i>(Tout faux départ doit être indiqué en brandissant un drapeau rouge)</i>	
<i>(Le drapeau rouge doit être utilisé uniquement par l'Arbitre FIM et le Gestionnaire du Championnat FIM. Le Directeur de Course pourra aussi utiliser le drapeau rouge en suivant l'ordre donné par l'Arbitre FIM et/ou le Gestionnaire du Championnat FIM.)</i>	
Drapeau noir et panneau avec le numéro du coureur	Arrêt pour le coureur en question.
Drapeau jaune, fixe	Danger, conduisez prudemment.
Drapeau jaune, agité	Danger immédiat, préparez-vous à vous arrêter, défense de dépasser. Il ne faut pas tenter de faire des sauts.
<i>Le Drapeau jaune agité est prioritaire sur le drapeau jaune fixe.</i>	
Drapeau bleu, agité (minimum 2 drapeaux bleus)	Attention, vous allez être dépassé par un coureur qui a un tour d'avance.
<i>(Le drapeau bleu doit être utilisé par des préposés à la signalisation supplémentaires et spécialisés pour ce drapeau uniquement.)</i>	
Drapeau vert	Piste libre.
Panneau « 1 tour »	Dernier tour.
Drapeau à damiers noirs et blancs	Fin des entraînements, des qualifications et des courses.

Les références « Pantone » des couleurs sont les suivantes :

Noir : Pantone Noir C
 Bleu : Pantone 286 C
 Rouge : Pantone 186 C
 Jaune : Pantone Jaune C
 Vert : Pantone 348 C
 Blanc : Pantone Blanc C

066.4 COUREURS ET CATÉGORIES

En principe, le nombre théorique maximum de coureurs inscrits pour la classe Prestige serait 24 (ou jusqu'à 48 avec l'Open), pour les classes Junior le nombre théorique maximum de coureurs inscrits serait 28. Mais pour des raisons exceptionnelles, le CEN pourrait accepter plus de coureurs.

Seuls les meilleurs coureurs classés à l'issue des essais chronométrés suivront le système de qualification de l'Epreuve. Si le nombre d'inscriptions acceptées est supérieur aux nombres indiqués ci-dessus Les participants les plus lents ne seront pas autorisés à prendre part dans les manches restantes de cet événement FIM dans leurs classes respectives.

NB1 : Les organisateurs de manifestations de SuperEnduro doivent fournir des accréditations gratuites et des places assises/tribune pour les coureurs, mécaniciens et personnels (Environ 50 places assises). La tribune doit être située au plus près de la sortie des stands.

NB2 : Un service de restauration pour les coureurs, personnel et officiels doit être prévu pendant les essais et heures de courses.

066.4.1 Age des coureurs

Pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro « PRESTIGE », l'âge minimum est 18 ans.

Pour les OPEN l'âge minimum est 18 ans.

Les coureurs de plus de 50 ans doivent joindre à leur demande de licence coureur un certificat d'aptitudes physiques (y compris un électrocardiogramme sur un test de fatigue normal) établi par un médecin reconnu par leur FMN.

La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

Pour la catégorie JUNIOR, le coureur doit avoir 16 ans minimum et moins de 23 ans avant la première course.

066.4.2 Licences coureurs

Tous les coureurs doivent être en possession d'une licence FIM Championnat du Monde d'Enduro, FIM Championnat du Monde d'Enduro Junior ou FIM Championnat/Coupe du Monde de SuperEnduro valide, annuelle ou une manifestation.

066.4.3 Classe PRESTIGE/OPEN, JUNIORS - Engagements

Tous les coureurs (Prestige/Open, Junior) devront payer un droit d'engagement de 100 euros (pack transpondeur inclus) au promoteur. Les droits d'engagement hors délais se montent à 120 euros.

Tout engagement doit être établi par écrit sur un bulletin d'inscription « électronique » mis à disposition sur le site www.superenduro.org, toute information relative au coureur, équipe, sponsor et la marque de la machine, etc. devront y être remplis

Celui-ci sera accompagné des droits d'engagement payables par carte bancaire, via un système sécurisé. La validation du bulletin d'engagement sera validée une fois le paiement effectué. Toutes les autres conditions seront expliquées sur le site internet.

Les coureurs doivent également signer le document « signing on » sur site afin d'apparaître sur la liste de départ officielle.

24 coureurs maximum seront admis dans la classe PRESTIGE (ou jusqu'à 48 avec l'Open) selon les paramètres et critères suivants :

- a) Les 9 coureurs dénommés Prestige A (Grading List) engagés officiellement par un constructeur ayant un contrat de participation avec le Promoteur du Championnat pour toute la durée du Championnat. Chaque constructeur ou Equipe pourra désigner un maximum de deux coureurs prioritaires. Ces coureurs font partie de la GRADING LIST.
- b) Les 4 premiers coureurs du classement final du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro de l'année précédente qui ne figurent pas parmi les 10 coureurs de la GRADING LIST admis selon l'Article 066.4.3.a.
- c) Jusqu'à 10 wild-cards peuvent être attribuées par la FMNR/Organisateur ou plus si accordé par la FIM et le Promoteur.
- d) 1 wild-cards CEN/Promoteur rejoindra les Prestiges A.
- e) Si un des coureurs de la Grading List n'est pas présent lors du contrôle administratif de l'épreuve, sans raison valable, il perd sa place dans la Grading List; il pourra être substitué par un autre coureur proposé par son Equipe et nommé par la FIM et le promoteur pour le restant de la saison.

Si le nombre des coureurs n'est pas atteint, l'organisateur est autorisé à compléter la liste à sa discrétion, avec l'accord de la FIM et du promoteur.

Si le nombre de coureurs Grading List est inférieur à 9, la CEN et le Promoteur pourront inclure dans la GRADING LIST un ou plusieurs coureurs de leur choix ayant une expérience et une notoriété internationale reconnue.

Chaque constructeur/Equipe ayant un contrat de participation avec le Promoteur doit désigner les coureurs pour participer à toutes les manifestations du Championnat. Seules les exceptions suivantes seront admises :

- a) Un constructeur peut retirer un coureur d'une manifestation qui a déjà commencé suite à une blessure du coureur, dégâts irréparables au motorcycle ou cas de force majeure. Un retrait pour raisons médicales doit être prouvé par une lettre du Chef du Service Médical de la manifestation.*
- b) Un constructeur peut retirer un coureur des manifestations suivantes du Championnat uniquement pour des raisons médicales ou autre raison de force majeure. Des retraits pour raisons médicales doivent être prouvés par une lettre d'un médecin qualifié et sont sujets à vérification par un autre médecin désigné par la FIM.*
- c) Pour des raisons autres que médicales ou de force majeure, et à la condition que le constructeur obtienne l'approbation du Promoteur, un constructeur doit remplacer un coureur qu'il avait engagé dans le Championnat par un autre coureur (« coureur de remplacement ») pour les manches restantes du Championnat.*

Afin de remplir son obligation d'engagement, le constructeur devra désigner un coureur de remplacement dans les 10 jours suivant le retrait et au plus tard 2 jours avant la manifestation suivante.

Les coureurs désirant participer à la totalité du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro devront faire parvenir leur bulletin d'engagement obligatoirement avec le paiement afférent selon la date limite mentionnée. Ces bulletins d'engagement doivent être envoyés à la FIM et au promoteur.

Pour les autres coureurs, les engagements doivent être ouverts au plus tard deux mois avant la manifestation et seront fermés au moins 5 jours avant la manifestation.

Les coureurs doivent être présents aux vérifications administratives

Tous les coureurs en possession d'une licence délivrée par une FMN en dehors du programme d'assurance FIM doivent obtenir pour chaque manifestation l'autorisation de départ de leur FMN pour participer.

Les coureurs « Grading List » doivent envoyer leur bulletin d'inscription « saison » à la FIM et au promoteur.

Tous les autres coureurs doivent envoyer leurs inscriptions « une course » par écrit au moyen d'un formulaire d'inscription « électronique » disponible sur le site www.superenduro.org. Le promoteur enverra la liste d'inscription au moins 12 jours avant l'événement à l'organisateur.

La FIM publiera la liste officielle des engagés de la manifestation 12 jours avant la manifestation, sauf pour la wild-card CEN/Promoteur qui pourra être annoncée jusqu'à 5 jours avant la manifestation.

La FIM et le Promoteur publieront la liste officielle des coureurs Grading List avant le début de la saison.

066.4.4 Coureurs de remplacement lors des manches finales d'une manifestation

Pour les catégories PRESTIGE et JUNIOR, Lors de chaque épreuve, et à la fin des qualifications et donc de la manche de repêchage (ou après la Finale Open A), 2 coureurs seront désignés « coureurs de Réserve ».

Si un coureur qualifié pour les 3 manches finales se blesse et ne peut prendre le départ de l'une ou de la totalité des manches finales, il sera remplacé, pour les finales restantes, par le coureur de réserve.

Les coureurs de réserve seront les coureurs classés comme les 2 premiers non qualifiés dans la manche de repêchage.

Si un coureur qualifié pour les manches finales n'avertit pas l'Arbitre FIM de sa non-participation à une ou plusieurs finales, il pourra être pénalisé par l'Arbitre FIM d'une amende de 100 Euros, sauf en cas de force majeure accepté par l'Arbitre FIM.

La décision de remplacer ce coureur doit être prise conjointement par l'Arbitre FIM, le Gestionnaire du Championnat FIM et le Directeur de Course.

066.4.5 Quitter la manifestation

Un coureur inscrit à une manifestation et qui ne participe pas à la manifestation sans avoir informé l'Administration FIM ou qui quitte la manifestation sans en avoir l'autorisation du Directeur de Course est passible d'une amende

Tout coureur engagé dans une manifestation doit informer l'Administration FIM, 48 heures avant la manifestation, s'il ne peut plus y participer. Le coureur ayant envoyé un bulletin d'engagement et qui ne participe pas à la manifestation, sans en avoir informé l'Administration FIM, fera l'objet d'un rapport de l'Arbitre FIM auprès de la FIM qui infligera les sanctions suivantes :

- Première infraction : amende de EUR 30.-*
- Deuxième infraction : amende de EUR 50.-*
- Troisième infraction : amende de EUR 130.-*
- Dès la quatrième infraction : amende de EUR 180.-*

Dès réception du rapport de l'Arbitre FIM, l'Administration FIM enverra une lettre à la FMN du coureur en demandant les raisons de la non-participation; la réponse devra parvenir dans un délai maximum de 15 jours et une décision sera prise quant à l'application de la sanction.

Une disqualification du Championnat sera également prononcée à l'encontre d'un coureur engagé qui, le même jour, participe à une autre manifestation.

066.4.6 Numéros de départ

Chaque coureur, engagé dans la totalité du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, se verra attribuer un numéro de départ permanent pour la saison par le promoteur.

Les numéros de départ permanents des 9 coureurs de la grading list seront attribués selon le classement final du précédent Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, sauf demande particulière acceptée par la CEN.

066.4.7 Comportement du coureur et aide à celui-ci

A tout instant, les coureurs doivent se conformer aux dispositions des Règlements du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.

Afin de garantir la sécurité des autres coureurs, des membres d'équipe, des officiels des spectateurs ou toute autre personne impliquée dans la manifestation, un coureur doit être physiquement et mentalement en état de contrôler son motocycle.

Le coureur doit rapporter au CSM tout trouble médical masqué qu'il pourrait avoir.

A tout moment pendant la manifestation, à la demande du commissaire technique, les coureurs doivent se présenter ou présenter leur(s) motocycle(s) et/ou équipement(s) au contrôle technique.

Un coureur peut être tenu responsable des actions des membres de son équipe.

Il est interdit aux coureurs et membres d'équipes de conduire un véhicule motorisé et/ou vélo sur la piste en-dehors des heures des séances d'essais/ de qualification officielles et courses.

Un coureur doit obéir aux signaux officiels par drapeau et aux panneaux qui communiquent des instructions.

C'est la responsabilité des coureurs d'assister à tous les briefings des coureurs et d'être au courant de toutes les informations données. Le Chef d'Equipe est encouragé à assister au briefing des coureurs.

Pendant la manifestation, un coureur doit toujours manifester sa volonté de défendre ses chances. Sinon, il ne sera pas autorisé à poursuivre la compétition et est passible d'une sanction.

Les coureurs doivent rouler d'une façon responsable qui ne met pas en danger les autres compétiteurs ou autres participants à la manifestation.

Seuls les signaux suivants sont autorisés entre les coureurs/motocycles et les personnes en relation avec eux : des informations et images des transpondeurs de chronométrage et des caméras embarquées fournies exclusivement par le promoteur, des messages par panneau de la zone réservée au panneau et gestes corporels par le coureur. Les communications par radio avec les coureurs sont strictement interdites.

Toute aide extérieure aux coureurs sur la piste est interdite, sauf si elle est apportée par un commissaire désigné par les organisateurs dans le but d'assurer la sécurité. Le coureur sera disqualifié de la manche pour toute infraction à cette règle.

Les commissaires peuvent apporter de l'aide en soulevant des motocycles, les déplaçant à un endroit sûr. Toutes réparations ou ajustements doivent se faire par le coureur, travaillant tout seul sans aide extérieure.

Les coureurs ne peuvent utiliser que la piste. Toutefois, s'ils sortent accidentellement de la piste, ils peuvent continuer en revenant prudemment sur la piste au point le plus proche de l'endroit où ils l'ont quittée, sans y gagner un avantage.

Il est interdit de couper la piste. Le fait d'essayer d'obtenir un avantage en coupant la piste entraînera une pénalité, de 10 secondes à la disqualification, à la discrétion de l'Arbitre FIM. Des sanctions supplémentaires peuvent être infligées.

Un coureur qui quitte le parcours dans une manche chronométrée ou une course pour cause de problème mécanique afin de réparer la machine en dehors du périmètre de la piste ne peut pas rejoindre le parcours pendant cette manche.

Les coureurs peuvent préparer leur emplacement à la grille de départ sans l'aide d'outils.

Les coureurs ne peuvent pas utiliser un système permettant de l'aide au départ (blocs de départ, d'autres dispositifs d'élévation, etc.). Les systèmes de blocage de fourche sont autorisés.

Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus la changer, retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.

Les coureurs qui ont des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, mais ne parviennent pas à réparer leur motorcycle avant que le panneau « 15 seconde » (15'') soit affiché, ne sont pas autorisés à démarrer cette manche. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la manche en question.

Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il ne pourra pas recevoir de l'aide mécanique d'une personne extérieure. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.

Lors du franchissement de la ligne d'arrivée, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

Les coureurs concernés (les trois premiers du classement final de la manifestation ainsi que d'autres participants invités par le Promoteur du Championnat du Monde) doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix et la Conférence de Presse et à la séance d'autographes (Grading list seulement). Toute infraction à ce règlement sera pénalisée d'une amende de 200 €. Elle sera perçue par un officiel FIM et envoyée à la FIM.

066.5 MOTOCYCLES

Un motorcycle est autorisé par coureur.

Dans le cas de circonstances extraordinaires, un coureur peut utiliser le motorcycle d'un autre coureur inscrit si ce motorcycle a satisfait les contrôles techniques et administratifs.

066.5.1 Classes

Tout motorcycle correspondant à une des classes de la Catégorie 1, Groupe A1 et Catégorie 2, Groupe C seront admis à participer. Les classes pour les motorcycles solos pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro sont les suivantes :

Les classes pour les catégories PRESTIGE/OPEN, JUNIOR sont libres mais issues des Classes Enduro 1, Enduro 2, Enduro 3.

Enduro 1 : Plus de 250cc 2T et 4T

Enduro 2 : De 255cc à 450cc 4T

*Enduro 3 : Plus de 255cc 2T
et plus de 455cc 4T*

Plaques à numéros

Catégorie Prestige : Le fond de la plaque à numéros doit être blanche, avec des numéros noirs.

Le fond de la plaque à numéros pour le premier du championnat de la catégorie Prestige doit être rouge, avec des numéros blancs.

066.5.2 Spécifications des pneumatiques pour le SuperEnduro

Les articles suivant s'appliquent pour toutes les catégories FIM.

Les pneumatiques Motocross (Art. 01.47 du Règlement Technique Motocross) sont aussi autorisés pour autant que la voie publique n'est pas utilisée dans le tracé du la Course SuperEnduro.

Les pneumatiques Trial sont interdits.

066.5.3 Nettoyage des motocycles

Le nettoyage des motocycles ne pourra se faire que si une place à cet effet a été prévue par l'organisateur, et qui répond aux normes suivantes :

Le nettoyage doit être effectué conformément au Code de l'Environnement de la FIM.

Une zone de nettoyage en ciment comportant un égout et un récupérateur d'huile séparé ou un bassin formé d'une membrane résistante à l'eau, pouvant contenir les immondices provenant du nettoyage des motocycles, et dont le contenu puisse être vidé par une citerne prévue à cet effet, conformément aux législations locales.

066.5.4 Transpondeur de chronométrage

Les motocycles devront être équipés d'un transpondeur de chronométrage fourni par le service de chronométrage de la manifestation.

Lors des vérifications administratives, le transpondeur pour les relevés chronométriques sera remis au coureur, contre un dépôt de 200 Euros. Le transpondeur doit être fixé sur le motocycle dans la position et l'orientation mentionnées dans les informations données aux coureurs par le service de chronométrage. Un montage correct du support du transpondeur consiste au minimum à le fixer avec des colliers de serrage en plastique, mais des vis ou des rivets seront utilisés de préférence. Du scotch ou du velcro uniquement ne seront pas acceptés. La clavette retenant le transpondeur doit également être sécurisée par un collier de serrage en plastique. Le coureur est le seul responsable de la procédure précitée. La perte du transpondeur pendant la manifestation entraînera une amende de 250 euros à payer sur place. Le coureur est le seul responsable de son transpondeur.

066.5.5 Tapis Environnement

Pour toutes les catégories, l'utilisation d'un Tapis Environnement est obligatoire quand la machine est placée dans les stands.

Il doit être utilisé dès que l'on travaille sur la machine ou que celle-ci est garée, pendant les entraînements et la course.

066.6 DÉROULEMENT DE LA MANIFESTATION

066.6.1 Contrôle Administratif

Les coureurs engagés à la manifestation sont tenus de présenter leur licence de Championnat du Monde FIM d'Enduro ou de SuperEnduro, et/ou de signer un bulletin d'engagement individuel lors d'un contrôle administratif effectué par la FIM/FMNR/les Organisateurs et ou le Promoteur du Championnat du Monde.

066.6.2 Vérifications Techniques Préliminaires

Veillez-vous référer au Règlement Technique FIM du Championnat du Monde de SuperEnduro.

066.6.3 Réunion avec les Officiels et les Organisateurs

Trois réunions avec les officiels, le promoteur et les organisateurs auront lieu : la veille de l'épreuve (18.00), après le Contrôle administratif et technique L'heure exacte sera publiée dans le RP. Et la troisième réunion aura lieu à la fin de l'événement (débriefing).

L'Arbitre FIM, le Gestionnaire du Championnat FIM, le promoteur du Championnat du Monde de SuperEnduro FIM, l'Inspecteur de Parcours FIM, l'organisateur local, le Chef Chronométrateur, le Responsable des Contrôles Techniques, le Commissaire Environnement, le Responsable du Parc des Coureurs, le Chef des Commissaires de Piste, le Chef du Service Médical, le Responsable du Service de Presse, etc. ainsi que le Directeur de Course. doivent y participer.

Une secrétaire doit être présente pour écrire le procès-verbal des réunions, pour être la secrétaire de la manifestation, publier les résultats et les informations officielles.

Si le Chef du Service Médical n'est pas présent, l'organisateur doit être prêt pour discuter des installations médicales et du plan d'évacuation de la manifestation.

L'Arbitre FIM présidera cette réunion.

L'Arbitre FIM peut demander d'autres réunions d'organisation pour des besoins urgents et pour la bonne conduite de la manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.

L'ensemble des réclamations, changements au règlement particulier, procès-verbaux des réunions, rapport techniques, médicaux et environnement seront compilés. Ils seront ensuite envoyés à l'administration FIM.

066.6.4 Réunion avec les coureurs - Briefing

Une réunion avec les coureurs aura lieu avant le début des essais. Cette réunion devra se tenir dans la salle de conférence presse.

Cette réunion pourra être réservée aux détenteurs d'une licence FIM à la discrétion de l'arbitre ou Gestionnaire du Championnat FIM.

Les coureurs, l'Arbitre FIM, le Directeur de Course, le Gestionnaire du Championnat FIM, un représentant du promoteur et un représentant de l'organisation participeront à cette réunion. L'heure de cette réunion doit être indiquée dans le RP. Dans tous les cas, cette réunion aura lieu une heure et demie avant le début de la manifestation. Le coureur qui n'est pas présent à la réunion avec les coureurs se verra infliger une amende de 50 € perçu par un officiel FIM et envoyé à la FIM.

Cette réunion sera présidée par le Gestionnaire du Championnat FIM.

Lors de la réunion avec les coureurs, à chaque manifestation, le promoteur mettra à disposition la liste des participants qui auront l'obligation de signer leur présence.

066.6.5 Chronométrage

Le chronométrage se fait sur la ligne d'arrivée au moyen d'un transpondeur. Le chronométrage doit également se faire manuellement.

066.6.6 Essais libres, essais chronométrés et SUPER PÔLE

Pendant tous les essais, les coureurs ne sont pas autorisés à s'arrêter sur le circuit, sauf à un endroit spécifique, mentionné par l'Arbitre FIM lors de la réunion avec les coureurs.

Les essais de départ ne sont autorisés qu'à la fin de la dernière séance d'essais libres de chaque groupe. Ces essais de départ consisteront en une minute d'essais libres de départ. Les essais libres de départ sont facultatifs.

066.6.6.1 Essais libres

Les coureurs de la GRADING LIST « PRESTIGE », et PRESTIGE B (ou chaque groupe en Open) auront droit à 1 séance d'essais libres de 8'.

Les coureurs Juniors auront droit à 1 séance d'essais libres de 6'.

Le Règlement Particulier doit indiquer les conditions et le temps à disposition pour les essais.

066.6.6.2 Essais chronométrés

JUNIOR :

Lors d'une épreuve à laquelle plus de 14 coureurs se sont inscrits auprès du promoteur, et après les vérifications (administratives et techniques), le Gestionnaire du Championnat avec l'Arbitre et le Directeur de Course composeront deux groupes par tirage au sort, pour la première journée du championnat - Junior A et Junior B. Pour les épreuves suivantes, les groupes seront composés selon le classement provisoire du championnat (Junior A : 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, etc. et Junior B : 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème}, etc.). Chaque groupe aura droit à 1 séance d'essais libre de 6' et une séance d'essais chronométré de 8'.

De ces 2 séances d'essais chronométrés (A+B), les 10 meilleurs temps seront qualifiés pour les finales, ainsi que les 4 premiers de la manche de repêchage, composeront la classe Junior pour cette épreuve.

Si les conditions changent radicalement d'une séance d'essai à l'autre ou en cas de force majeure, le Gestionnaire du Championnat et l'Arbitre peuvent décider de prendre les cinq meilleurs temps de chaque séance d'essai.

Dans le cas d'engagements de plus de 24 coureurs et de deux manches de repêchage, les 10 meilleurs coureurs (quel que soit le groupe) de la séance d'essais chronométrés composeront la classe Junior pour cette épreuve.

Parmi les deux manches de repêchage, les 2 meilleurs coureurs de chaque manche composeront la classe Junior pour cette épreuve.

Dans le cas d'engagements de plus de 28 coureurs et de trois manches de repêchage, les 8 meilleurs coureurs (quel que soit le groupe) de la séance d'essais chronométrés constitueront la classe Junior pour cette épreuve.

Parmi les trois manches de repêchage, les 2 meilleurs coureurs de chaque manche composeront la classe Junior pour cette épreuve.

Les 5^{ème} et 6^{ème} coureurs classés du repêchage seront considérés comme coureurs réserves.

Les 14 meilleurs temps prendront part à un essai chronométré de 8' qui déterminera l'ordre de départ pour les finales.

Le promoteur en accord avec le Gestionnaire du Championnat avec l'Arbitre et le Directeur de Course adapteront le timing en fonction du nombre de coureur et pourra prévoir une course pour les coureurs non-qualifiés.

PRESTIGE :

Il y aura deux formats différents en fonction des catégories incluses dans l'événement :

- 1. Les coureurs seront divisés en 2 GROUPES :*
 - PRESTIGE A : GRADING LIST soit 10 coureurs + Wild card FIM/ Promoter - Total 11 coureurs maximum.*
 - PRESTIGE B : 14 coureurs maximum prendront part aux essais chronométrés d'une durée de 10'.*
- 2. Les coureurs seront divisés en 2 GROUPES :*
 - PRESTIGE A : GRADING LIST soit 10 coureurs + Wild card FIM/ Promoter Total 11 coureurs maximum.*
 - OPEN : jusqu'à 42 coureurs seront répartis en groupes de 14 coureurs et prendront part aux essais libres et aux essais chronométrés.*

L'accès à la piste se fera selon le classement provisoire du Championnat du Monde FIM.

Pour la 1^{ère} épreuve de la saison, l'accès à la piste se fera selon les temps des entraînements libres.

Pour la catégorie PRESTIGE, la limite des temps pour se qualifier est de 150% du temps du meilleur tour dans la catégorie.

Tout essai est interdit « 30' » avant le départ de la première manche, sauf si le Directeur de Course en donne la permission pour des raisons exceptionnelles.

Dans le cas où le tracé de la piste est modifié en cours de manifestation, tous les coureurs doivent être informés et avoir la possibilité de reconnaître à pied la partie du parcours qui aurait été modifiée.

Tous les coureurs devront effectuer au moins 1 tour chronométré.

066.6.6.3 Super Pôle

A la fin des essais chronométrés en PRESTIGE, les 7 coureurs avec les meilleurs temps, seront qualifiés pour la SUPER PÔLE.

Cette SUPER PÔLE consistera en 2 tours pour chaque coureur : 1 tour de lancement et un 2^{ème} tour chronométré. Les coureurs partiront toutes les 20 secondes dans l'ordre inverse des essais chrono Prestige. Le tour de lancement commencera lors du 1^{er} passage à la ligne d'arrivée.

Les 3 meilleurs chronos de la SUPER PÔLE recevront une dotation points exceptionnelle : 1^{er} - 3 points, 2^{ème} - 2 points, 3^{ème} - 1 point. Ces points compteront pour le classement final du championnat et de la manifestation.

Un coureur ne pouvant terminer le tour chronométré lors de cette Super Pôle prendra la place du 7^{ème} temps de la Super Pôle. Dans le cas où plusieurs coureurs sont concernés l'arbitre FIM décidera de leurs positions.

066.6.7 Format

Chaque manifestation du Championnat du Monde devra être composée au minimum de :

PRESTIGE B :

- 1 manche de qualification « PRESTIGE B » de 5' + 1 tour avec 14 coureurs maximum qui qualifiera au minimum 2 coureurs pour les finales.
- 1 manche PRESTIGE B de repêchage de 5' + 1 tour qui qualifiera au minimum 1 coureur (si un wild card a été alloué par le Promoteur ou 2 pilotes si aucun wild card n'a été alloué par le Promoteur).
- Les 2 coureurs suivant le ou les coureurs repêchés seront considérés comme 1^{er} et 2^{ème} réserve (voir diagramme).
- 3 finales PRESTIGE avec 14 coureurs (10 Grading list, 1 coureur Wild Card FIM/Promoteur potentiel et 3 ou 4 qualifiés (sans wild card)) de 6' + 1 tour dont la 2^{ème} finale à départ inversé.
- Selon le nombre de coureurs PRESTIGE présents, l'Arbitre FIM et le Gestionnaire du Championnat pourront modifier le nombre de coureurs issus de la manche qualificative et du repêchage.

- 1 séance d'Essais chronométrée en JUNIOR (8') qui détermineront les positions sur la grille de départ des finales de ces catégories.
- 3 manches finales en JUNIOR de 6' + 1 tour avec 14 coureurs à chaque manche.

Lors des manches finales, tous les coureurs qualifiés devront participer à toutes les manches et le classement final de la manifestation sera établi par l'addition des points obtenus par chaque coureur dans les manches finales ainsi que les points obtenus lors de la Superpôle.

Le format de course sera spécifié dans le Règlement Particulier.

OPEN :

- OPEN : jusqu'à 42 coureurs seront divisés en groupes de 14 coureurs (maximum) et participeront aux essais libres et aux essais chronométrés.
- Les temps des essais chronométrés seront mélangés :
 - les 3 meilleurs temps sont qualifiés en Prestige.
 - Les 14 (maximum) meilleurs temps suivants sont qualifiés pour la Finale Open A.
 - Les 14 prochains (maximum) coureurs suivants sont qualifiés pour la Finale Open B.
- En fonction du nombre de coureurs inscrits à l'OPEN, l'Arbitre FIM et le Gestionnaire du Championnat pourront modifier le nombre de coureurs des manches qualificatives à la Finale Open A et B.
- Le vainqueur de la Finale Open A recevra une Wild Card pour la prochaine épreuve en Prestige.
- Si nécessaire, 2 coureurs de la finale Open A peuvent être utilisés comme réserve pour la finale Prestige.
- En cas d'égalité après la 2^{ème} Finale Open A, le vainqueur sera le coureur ayant réalisé le meilleur temps lors de la 2^{ème} Finale.

066.6.8 Composition des manches et ordre de départ

L'ordre d'entrée des coureurs à la ligne de départ est déterminé de la façon suivante :

Pour les manches qualificatives, l'ordre de départ est déterminé selon les résultats des essais chronométrés.

Pour les finales JUNIOR, l'ordre de départ est déterminé selon les résultats des essais chronométrés.

Pour les finales PRESTIGE, l'ordre de départ est déterminé selon la SUPER PÔLE et les essais chronométrés, comme suit :

Meilleur temps de la SUPER PÔLE

2^{ème} temps de la SUPER PÔLE

3^{ème} temps de la SUPER PÔLE

4^{ème} temps de la SUPER PÔLE

5^{ème} temps de la SUPER PÔLE

6^{ème} temps de la SUPER PÔLE

7^{ème} temps de la SUPER PÔLE

8^{ème} temps de la qualification

9^{ème} temps de la qualification

Etc...

Pour la classe PRESTIGE, il y aura 3 finales organisées comme suit :

- Pour les 1^{ère} et 3^{ème} finales, l'ordre de départ se fera selon les résultats des essais chronométrés et de la SUPER PÔLE.
- Pour la 2^{ème} finale, l'ordre de départ se fera dans l'ordre inverse de la grille de la 1^{ère} et 3^{ème} finale.

Pour la classe JUNIOR, les finales seront organisées comme suit :

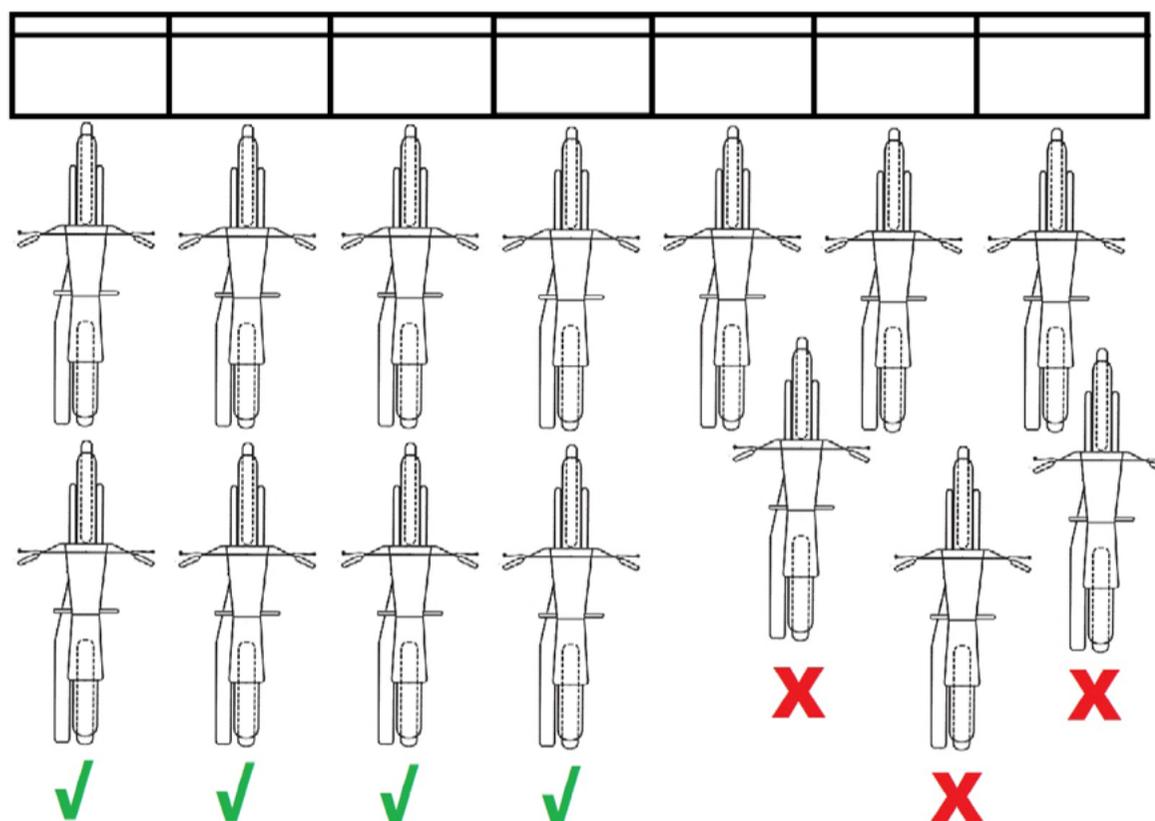
- 1^{ère} et 3^{ème} finales : Les coureurs partiront dans l'ordre du classement des essais chronométrés.
- 2^{ème} finale : Les coureurs partiront dans l'ordre inverse de la grille de la 1^{ère} finale.

066.6.9 Procédure de départ

Le départ sera un départ collectif, moteur en marche, avec un maximum de 14 coureurs. Une grille est composée de 7 emplacements.

Lors d'un départ à 14 coureurs, la première ligne de la grille de départ sera complétée dans l'ordre de la liste de départ. Les 7 premières places de la grille doivent être complétées. Les coureurs peuvent choisir leur place mais doivent compléter la première ligne avant la seconde.

START



Dans le cas ou moins de 14 coureurs composeraient les finales, le nombre d'emplacements sur la grille de départ sera réduit au prorata du nombre de coureurs qualifiés pour les finales.

1. La procédure suivante sera appliquée :

<p>4 minutes</p> <p>avant le départ :</p>	<p>Extinction de la lampe clignotante.</p> <p>Dans la zone d'attente, présentation du panneau de 4 minutes, celle-ci n'est plus accessible.</p> <p>Après un signal par un coup de sifflet, tout le monde, hormis les coureurs, deux membres d'équipe par coureur, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires, quitte la zone d'attente.</p> <p>Les coureurs se préparent pour le départ.</p>
---	---

<i>A partir de cet instant :</i>	<i>Après un signal par un coup de sifflet, l'accès à la grille de départ est ouvert et les coureurs dans la zone d'attente se rendent à la grille de départ.</i>
	<i>Quand les coureurs ont pris leurs positions à la grille de départ, un drapeau vert sera présenté et tous les coureurs sont sous les ordres du starter.</i>
	<i>Les membres d'équipe restent dans la zone d'attente jusqu'à ce que le départ ait été donné.</i>
	<i>Les seules personnes autorisées à la grille de départ sont les coureurs, l'équipe de télévision et les officiels nécessaires.</i>

<i>15 secondes avant le départ :</i>	<i>L'accès de la zone d'attente à la zone départ est fermé.</i>
	<i>Si un coureur a des problèmes mécaniques dans la zone d'attente, et qu'il ne réussit pas à réparer son motorcycle avant ce laps de temps, il ne peut pas accéder à la zone de départ. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la Course en question.</i>
	<i>Si un coureur a des problèmes mécaniques sur la grille de départ, il ne peut pas recevoir de l'aide par son (ses) mécanicien à la grille. La sanction pour violation de cette règle est la disqualification de la course en question.</i>

2. *Dès qu'un coureur a pris sa place sur la grille de départ, il ne peut plus en changer, ni retourner à la zone d'attente ou recevoir de l'aide avant le départ.*
3. *Quand tous les coureurs ont pris leurs positions à la grille de départ, un drapeau vert sera présenté.*
4. *Sur signal du Gestionnaire du Championnat FIM :*
 - a) *Un panneau indiquant « 15 secondes » sera présenté et les coureurs sont sous les ordres du starter. Le panneau indiquant « 15 secondes » sera présenté pendant 15 secondes.*
 - b) *A la fin des 15 secondes, un panneau indiquant « 5 secondes » sera présenté et la grille de départ sera abaissée entre 5 et 10 secondes après que le panneau « 5 secondes » ait été présenté.*

5. *S'il n'est pas possible de donner le départ par procédure de la grille de départ, un drapeau vert sera utilisé pour donner le départ.*

La même procédure de départ sera utilisée (comme mentionné ci-dessus) jusqu'à 15 secondes avant le départ de la course.

L'Arbitre FIM se dirige vers le côté de la piste, en présentant le drapeau vert. Ensuite, il abaissera le drapeau vert et la course commence.

6. *La zone devant la grille de départ est restreinte et doit être préparée de manière égale afin que tous les coureurs aient les mêmes conditions. Les officiels nécessaires, les photographes et cameramen TV sont les seules personnes admises dans cette zone. Les coureurs ne sont pas autorisés à préparer leur zone de départ.*

066.6.9.1 Faux départ

Tout faux départ sera indiqué par l'Arbitre ou le Gestionnaire du Championnat en brandissant un drapeau rouge. Les coureurs devront retourner directement à la zone d'attente et un nouveau départ sera donné aussitôt que possible. Suite à ce drapeau rouge, le coureur qui rentrerait au parc des coureurs ne pourra pas prendre part au nouveau départ en question.

066.6.9.2 Arrêt de la Course

Si une manche est interrompue par un drapeau rouge avant que la moitié du temps soit écoulé, un nouveau départ sera donné immédiatement.

Les coureurs doivent retourner directement à la zone d'attente. Suite à ce drapeau rouge, le coureur qui rentrerait au parc des coureurs ne pourra pas prendre part au nouveau départ en question. De plus, le ou les coureurs responsable(s) de l'arrêt de la course ne peut(peuvent) en aucun cas prendre part au nouveau départ.

Suite à ce nouveau départ, seul le résultat de cette dernière manche sera pris en compte.

Si une manche est interrompue par un drapeau rouge après que la moitié du temps soit écoulé, le classement du tour qui précède l'interruption sera validé si les coureurs ont parcouru au moins 2 tours.

066.6.10 Résultats / Procédure

Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Une course se termine officiellement à la fin du tour dans lequel le drapeau à damiers a été présenté au vainqueur.

Les coureurs qui suivent le vainqueur seront arrêtés lorsqu'ils passent la ligne d'arrivée.

La prise de temps lors du franchissement d'une ligne de contrôle est enregistrée à l'instant où l'axe de la roue avant du motorcycle franchit la ligne.

Lors du franchissement des lignes de contrôle, le coureur doit toujours être en contact avec le motorcycle.

Tous les coureurs qui participent à une Course de Qualification et/ou une Course, seront classés dans leur ordre d'arrivée et selon le nombre de tours effectués, c.à.d. tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur seront classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour en moins, puis deux tours en moins, et ainsi de suite.

Dans le but d'être classé, les coureurs doivent traverser la ligne d'arrivée dans les 2 minutes après l'arrivée du gagnant et ils doivent avoir effectué 50% de sa distance parcourue (nombre de tours).

Dans le cas où, par erreur, le drapeau à damiers a été présenté après le temps officiel/la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course lors du temps officiel/de la distance officielle.

Dans toute autre circonstance, comme celle de montrer le drapeau à damiers par erreur avant le temps officiel/de la distance officielle, l'ordre d'arrivée sera déterminé par l'ordre dans la course au moment où le drapeau à damiers a été présenté.

Tous les résultats doivent être homologués.

Les résultats finaux ne seront officiels qu'au terme du délai de réclamation.

Si un appel est interjeté, les résultats ne peuvent pas être considérés comme définitifs avant qu'une décision ne soit prise par l'Arbitre FIM.

066.7 CLASSEMENTS / ATTRIBUTION DES POINTS

Les 14 premiers coureurs au classement final de chacune des trois manches finales de chaque manifestation recevront des points selon le barème suivant :

20 points to the 1 st	10 points to the 6 th	5 points to the 11 th
17 points to the 2 nd	9 points to the 7 th	4 points to the 12 th
15 points to the 3 rd	8 points to the 8 th	3 points to the 13 th
13 points to the 4 th	7 points to the 9 th	2 points to the 14 th
11 points to the 5 th	6 points to the 10 th	

Le classement final de chaque manifestation se fera en additionnant tous les points acquis par chaque coureur lors de chacune des trois manches finales ainsi que les points acquis lors de la SUPER PÔLE voir article 066.6.6.3.

Le classement final du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro se fera en additionnant tous les points acquis par chaque coureur PRESTIGE, JUNIOR (Coupe FIM), et constructeur (seulement prestige) lors de chacune des trois manches finales de chaque manifestation et de la SUPER PÔLE (PRESTIGE uniquement).

Pour le classement des constructeurs, seuls les points attribués aux motocycles de chaque constructeur détenteur d'une licence FIM ayant obtenu les deux meilleurs résultats dans chacune des trois manches finales PRESTIGE de chaque manifestation du Championnat, entreront en considération pour le classement final.

Pour que le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro soit valide, il faut qu'au minimum la moitié plus une des manifestations prévues au début du Championnat du Monde soient organisées et les résultats homologués.

Les résultats devront présenter au minimum les informations suivantes :

- Logos FIM, FMNR, ABC COM, Organisateur/Moto Club, Championnat du Monde
- Titre, lieu, date, FMNR, N°IMN, classe (catégorie) de la manifestation
- Position, numéro, nom, prénom, nationalité, FMN, fabricant de la moto du coureur ainsi que le nom du team lorsque applicable

- *Performance réalisée (temps de course, points obtenus etc...)*
- *Nom et signature de l'Arbitre FIM et du Directeur de Course, heure de publication des résultats.*

L'Arbitre FIM est responsable de la transmission des résultats à la FIM dans l'heure qui suit l'approbation des résultats. Cette transmission se fera par fax ou par e-mail à la FIM.

Il est obligatoire que le Gestionnaire du Championnat FIM ou l'Arbitre FIM de la manifestation envoie la liste des amendes et résultats, par fax ou courrier électronique, immédiatement après la fin des épreuves, à l'Administration de la FIM et au prochain organisateur.

066.8 EX AEQUO (PRESTIGE, JUNIOR)

A la fin d'une manifestation

En cas d'ex aequo à la fin d'une manifestation, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places dans les finales; priorité sera donnée au coureur ayant le plus grand nombre de 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} etc. places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière finale.

Au classement intermédiaire et final du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro

En cas d'ex aequo au classement intermédiaire ou final du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places dans les finales; priorité sera donnée au coureur ayant le plus grand nombre de 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} etc. places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière finale.

Au classement intermédiaire et final de la Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior

En cas d'ex aequo au classement intermédiaire ou final la Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior, les coureurs seront départagés à la majorité des meilleures places dans les finales; priorité sera donnée au coureur ayant le plus grand nombre de 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} etc. places. Si des ex aequo subsistent, ils seront classés dans l'ordre, par la meilleure place dans la dernière finale.

066.9 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX ET CONFÉRENCE DE PRESSE

Une Cérémonie de Remise des Prix doit avoir lieu, à chaque manifestation, dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée de la dernière finale de la catégorie concernée. Pour la cérémonie, il est recommandé d'installer un podium avec une jolie décoration et bien visible du public. Les trois premiers coureurs devraient recevoir un trophée ainsi que tout autre cadeau approprié.

Les trois premiers coureurs du classement final de la manifestation PRESTIGE et JUNIOR doivent prendre part à la Cérémonie de Remise des Prix ainsi que le Chef d'Equipe du coureur vainqueur pour la catégorie PRESTIGE.

Pendant cette Cérémonie de Remise des Prix, l'hymne national du pays auquel appartient le vainqueur (le passeport faisant foi) pourra être joué.

Le podium de la manifestation sera établi selon l'addition des points obtenus par chaque coureur lors des 3 finales et de la SUPER POLE en PRESTIGE des 2 finales en JUNIOR.

Les organisateurs en coopération avec le promoteur, de la manifestation finale du Championnat du Monde FIM mettront sur pied une cérémonie pour récompenser les trois premiers coureurs PRESTIGE et JUNIOR au classement général du Championnat.

Les trois premiers coureurs, ainsi que d'autres coureurs invités par le Directeur de Course ou le promoteur, doivent assister à une brève Conférence de Presse qui doit avoir lieu immédiatement après la Cérémonie de Remise des Prix.

La cérémonie de fin de Championnat doit se dérouler dans les mêmes conditions immédiatement après la remise des prix de la dernière épreuve. Les médailles FIM seront alors distribuées aux 3 meilleurs coureurs de chaque catégorie.

Si un coureur est absent de la Cérémonie de Remise des Prix ou de la Conférence de Presse, sans l'autorisation préalable du Promoteur, il se verra infliger une amende de 220.- Euros qui sera perçue par un officiel FIM.

066.10 CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX FIM ANNUELLE

Un coureur ayant remporté un titre de Champion du Monde FIM, dans n'importe quelle classe, doit être présent à la Cérémonie de Remise des Prix FIM organisée chaque année. Un coureur qui n'assiste pas à la Cérémonie est passible d'une amende d'un montant minimum de CHF 10'000.- et de CHF 100'000.- maximum.

066.11 ARRÊT PRÉMATURÉ DE LA MANIFESTATION

Dans un cas de force majeure où la manifestation doit être arrêtée :

- Si au minimum 50 % des finales programmées se sont déroulées, les résultats seront officiels et la manifestation non reportée.*
- Si la manifestation s'arrête avant que 50% des finales programmées soient accomplies, les finales non courues totalement pourront être organisées dans les 48H suivantes.*

Une réunion officielle présidée par l'arbitre FIM aura lieu afin de décider de la reconduite de la manifestation.

066.12 RÉCOMPENSES ET CONDITIONS FINANCIÈRES

066.12.1 Récompenses pour l'ensemble du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro

Les récompenses pour le classement final du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro sont celles prévues dans le Code Sportif.

066.12.2 Récompenses et Conditions Financières pour chaque manifestation

066.12.2.1 Conditions financières pour les coureurs

LE PROMOTEUR est responsable du paiement des primes d'arrivée de chaque coureur.

066.12.2.2 Prix pour chaque manifestation

Classes Prestige :

Les 10 premiers coureurs du classement final de chaque manifestation en Classe PRESTIGE recevront les prix suivants :*

1 ^{er}	€ 2'000.-
2 ^{ème}	€ 1'600.-
3 ^{ème}	€ 1'400.-
4 ^{ème}	€ 1'200.-
5 ^{ème}	€ 1'000.-
6 ^{ème}	€ 800.-
7 ^{ème}	€ 700.-
8 ^{ème}	€ 600.-
9 ^{ème}	€ 400.-
10 ^{ème}	€ 300.-
Total :	€ 10'000.-

Classes Junior :

Les sept premiers coureurs du classement final de chaque manifestation en Classe JUNIOR recevront les prix suivants :*

1 ^{er}	€ 1'000.-
2 ^{ème}	€ 700.-
3 ^{ème}	€ 500.-
4 ^{ème}	€ 300.-
5 ^{ème}	€ 200.-
6 ^{ème}	€ 200.-
7 ^{ème}	€ 100.-
Total :	€ 3'000.-

Le paiement des prix des coureurs doit avoir lieu à la fin de chaque manifestation ou par virement bancaire effectué par le promoteur.

Dans le cas où une manifestation doit être arrêtée prématurément ou annulée (entièrement ou en partie), l'Arbitre FIM, en présence du Promoteur, décidera des récompenses financières à payer aux coureurs.

La FIM n'encourt aucune responsabilité au sujet des paiements aux coureurs garantis par l'organisateur. Le paiement se fera en Euro ou en monnaie locale équivalente (convertible).

* Lors de circonstances exceptionnelles, le Promoteur peut décider de ne verser qu'un seul prix pour les événements prévus.

066.12.3 Manifestations hors Europe

Ceci s'applique uniquement pour la catégorie PRESTIGE.

Pour les épreuves HORS EUROPE du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, les coureurs suivants recevront 2 billets d'avion dans la limite maximum de 1000 € / billet au départ de l'Europe.

- Les 9 coureurs de la GRADING LIST PRESTIGE.*
- Les coureurs classés dans les 10 premiers du classement provisoire du championnat et qui ne feraient pas partie de la GRADING LIST.*

Soit un maximum de 11 coureurs.

Le paiement des billets pour les coureurs est à la charge de l'organisateur local via le promoteur qui en assurera l'organisation et le remboursement aux coureurs. La FIM n'encourt aucune responsabilité à ce sujet.

Les organisateurs hors Europe sont chargés en outre de fournir des motos d'Enduro de série neuves de la marque correspondante aux coureurs concernés ou bien paieront le transport par voie aérienne de 150 kilos de matériel par coureur concerné.

Les conditions de prise en charge de la classe JUNIOR ne sont pas prévues sauf cas exceptionnel décidé après concertation entre la CEN, l'organisateur et le promoteur.

066.13 PÉNALISATIONS

Les coureurs qui enfreignent les Règlements seront sanctionnés par l'Arbitre FIM comme suit :

	<i>Montant maximum :</i>
- Mauvais comportement vis-à-vis d'une personne (1) avec mots ou gestes, (2) avec violence	(1) EUR 300.- (2) disqualification
- Avoir bénéficié d'aide extérieure, sauf autorisation spécifique :	Disqualification
- Couper le parcours	De 10 secondes de pénalité à la disqualification, à la discrétion de l'Arbitre FIM
- Absence ou retard au briefing avec les coureurs	EUR 50.-
- Absence ou retard à la cérémonie de remise des prix	EUR 220.-
- Absence ou retard à la conférence de presse	EUR 200.-
- Absence des motocycles ou retard à la vérification préliminaire des machines	EUR 200.-
- Dépassement du niveau sonore autorisé pendant la manifestation	1 ^{ère} infraction : 20 secondes 2 ^{ème} infraction : disqualification

Ces amendes sont fixées par l'Arbitre FIM, sur proposition du Gestionnaire du Championnat FIM ou du Directeur de Course et doivent être payées aux Officiels FIM puis seront reversées à une œuvre de charité par la FIM.

Toute autre infraction aux Règlements sera sanctionnée en conformité avec le Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM (Art. 3.1.3). Les coureurs sont responsables de leurs mécaniciens.

066.14 RÉCLAMATIONS ET APPELS

Toute réclamation et appels doivent être présentés conformément au Code Disciplinaire et d'Arbitrage de la FIM (Art. 4.).

066.14.1 Délai

Les réclamations contre l'admission d'un coureur, équipe ou machine inscrit, doivent être présentées avant que les coureurs ne quittent la zone d'attente du départ pour participer aux essais.



RÈGLEMENT 065
COUPE DU MONDE FIM DE SUPERENDURO JUNIOR

065.1	GÉNÉRALITÉS	49
065.2	CLASSES-MOTOCYCLES	49
065.3	AGE DES COUREURS.....	49
065.4	ENGAGEMENTS.....	49
065.5	LICENCES DES COUREURS	50
065.6	RÉSULTATS ET CLASSEMENTS	50

065.1 GÉNÉRALITÉS

Une Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior se déroulera lors du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, conformément aux Règlements 066 et 065.

065.2 CLASSES-MOTOCYCLES

Nom de la classe : SuperEnduro Junior (EXJ)

Motocycles : Open issus des Classes Enduro 1, Enduro 2, Enduro 3 (Art. 066.5.1)

*Plaques-numéros : Fond vert
Chiffres blancs*

Le fond de la plaque à numéros pour le premier du championnat de la catégorie Junior doit être rouge, avec des numéros blancs.

065.3 AGE DES COUREURS

L'âge minimum pour la Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior est de 16 ans. La limite d'âge minimum débute à la date de l'anniversaire du coureur.

Les coureurs devront avoir moins de 23 ans (avant la première manifestation).

065.4 ENGAGEMENTS

Les coureurs peuvent s'inscrire à toutes les manifestations comptant pour la Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior.

Le vainqueur de la classe Junior à la fin de chaque saison ne sera pas autorisé à courir à nouveau dans la classe Junior.

Les engagements doivent être faites via le site du promoteur, la FMN du coureur doit confirmer son engagement avec une autorisation de départ qui doit être muni du tampon de la FMN.

065.5 LICENCES DES COUREURS

Les coureurs doivent être en possession d'une licence FIM Championnat du Monde Junior ou d'une licence FIM SuperEnduro valide pour participer à la Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior.

065.6 RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

La Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior se déroulera lors de chaque manifestation du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro.

Le classement final de la Coupe du Monde Junior FIM de SuperEnduro sera fait par addition du total de chaque point marqué par chaque coureur lors de chacune des manches finales.

Si une ou plusieurs épreuves du championnat se déroulent hors-Europe, la CEN avec le promoteur décidera d'adapter cet article.

Le barème des points prévu pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro (Art. 066.7) sera appliqué pour la Coupe du Monde FIM de SuperEnduro Junior.

Pour les situations d'ex-aequo, se référer à l'Art. 066.8.

Horaire pour le Championnat du Monde FIM de SuperEnduro

Veille des jours des essais :

18h00	1 ^{ère} réunion avec les officiels et l'organisateur
18h30 - 20h30	Contrôle administratif
19h00 - 21h00	Contrôle technique

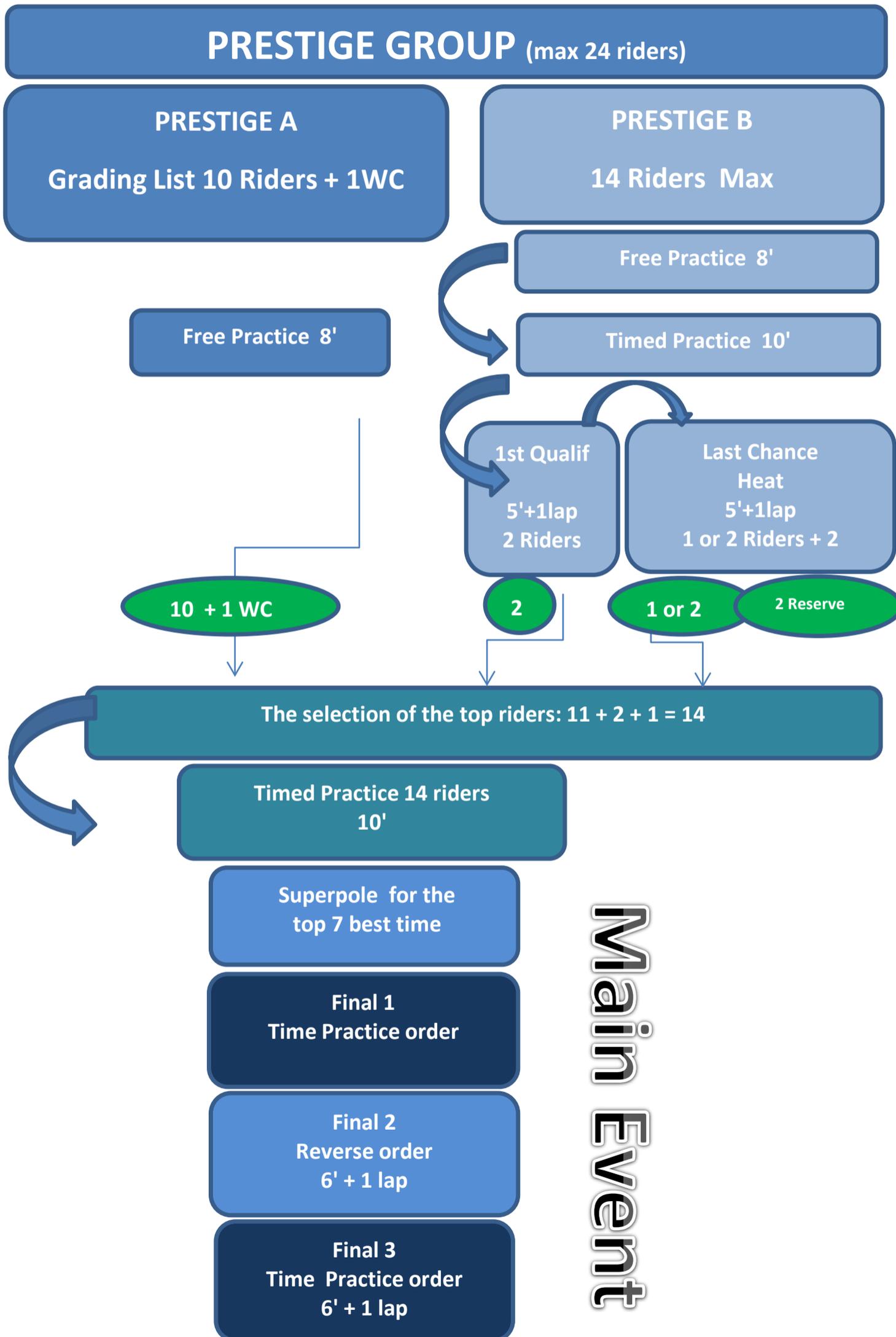
Jour de l'Epreuve :

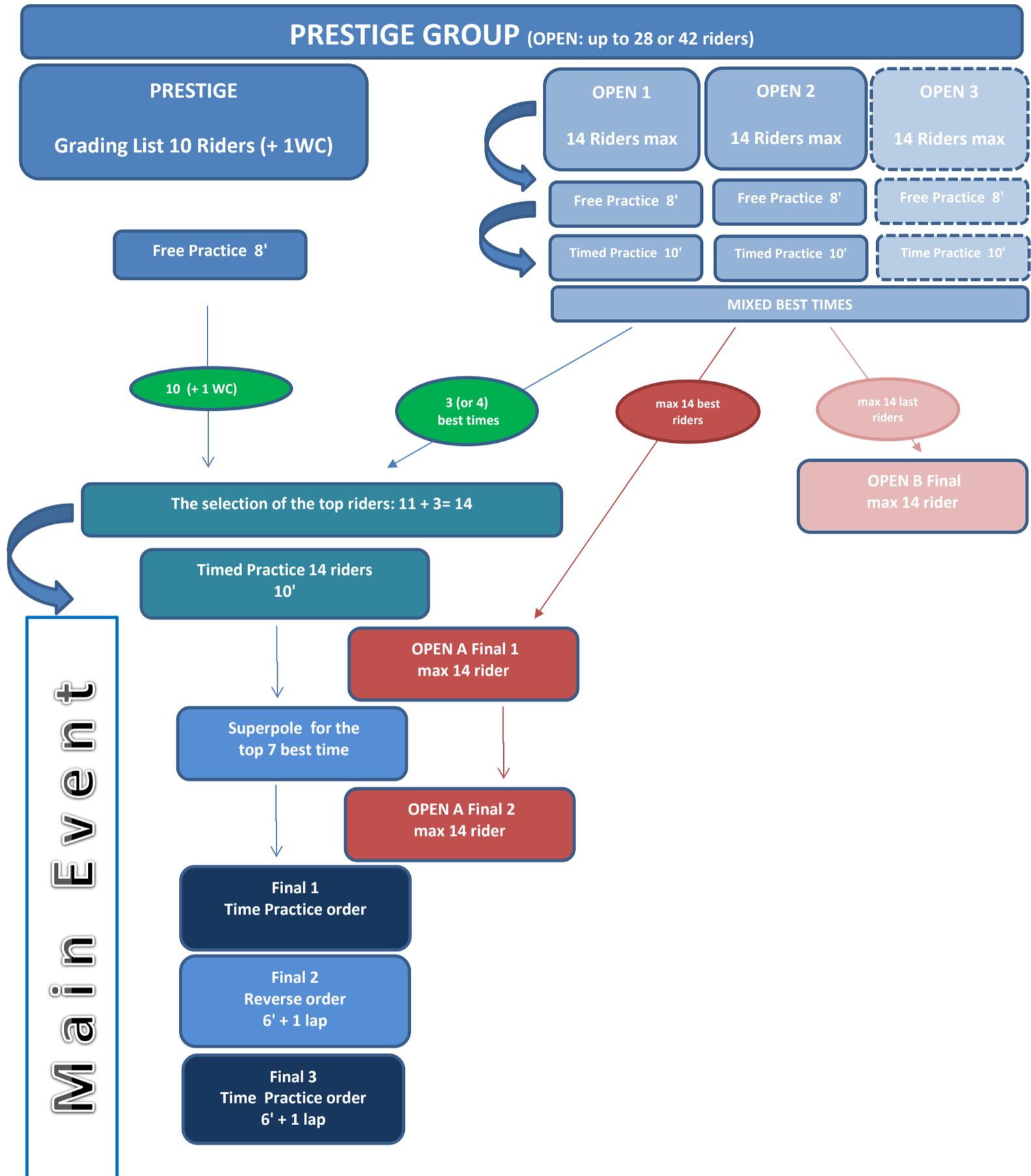
8h30 - 9h30	Contrôle administratif
9h00 - 10h00	Contrôle technique
10h00	2 ^{ème} réunion avec les officiels et l'organisateur
10h30	Réunion avec les Coureurs
30 minutes après la remise des prix	3 ^{ème} réunion avec les officiels et l'organisateur

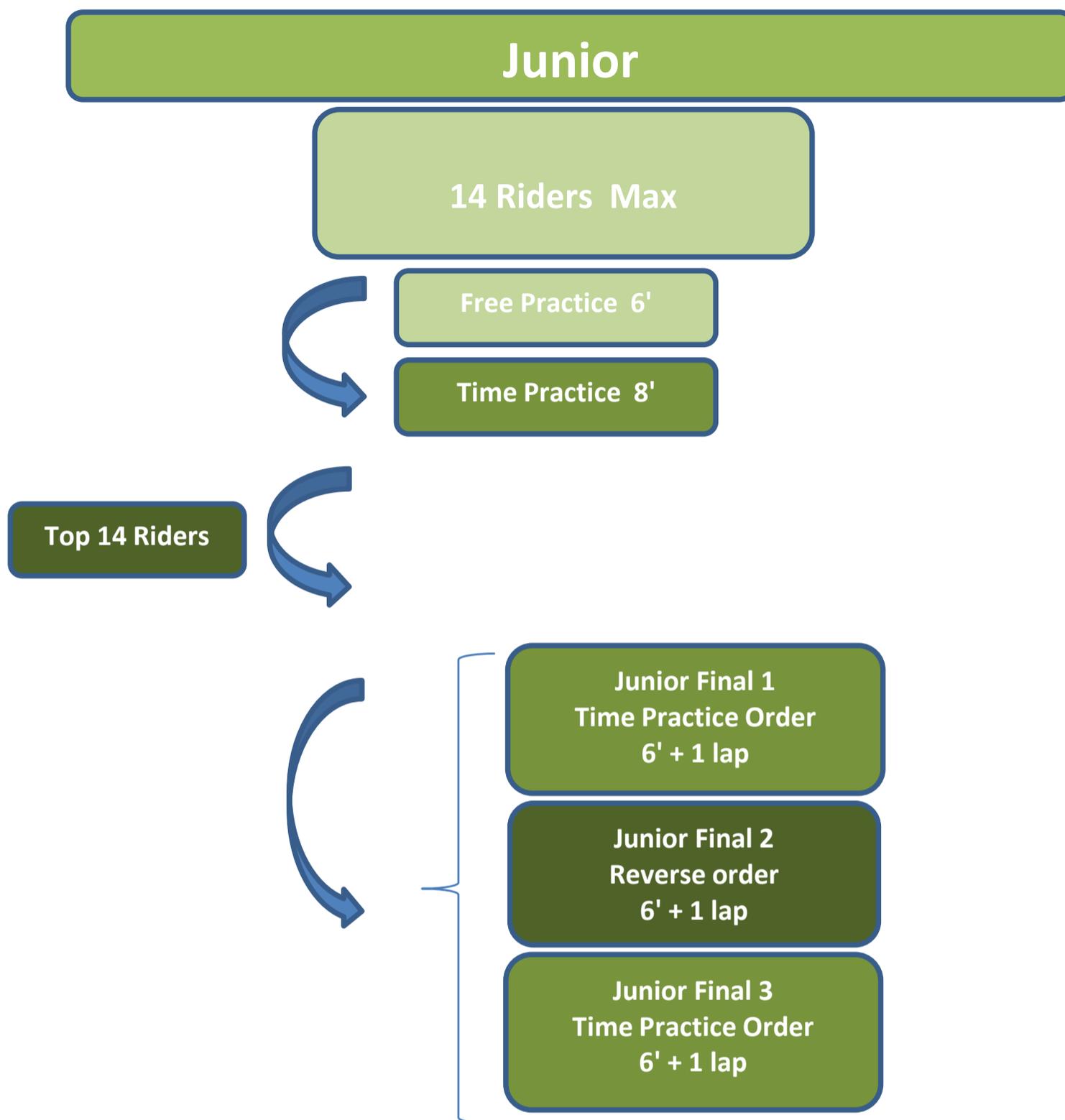
Selon le nombre d'inscriptions, l'horaire peut être modifié.

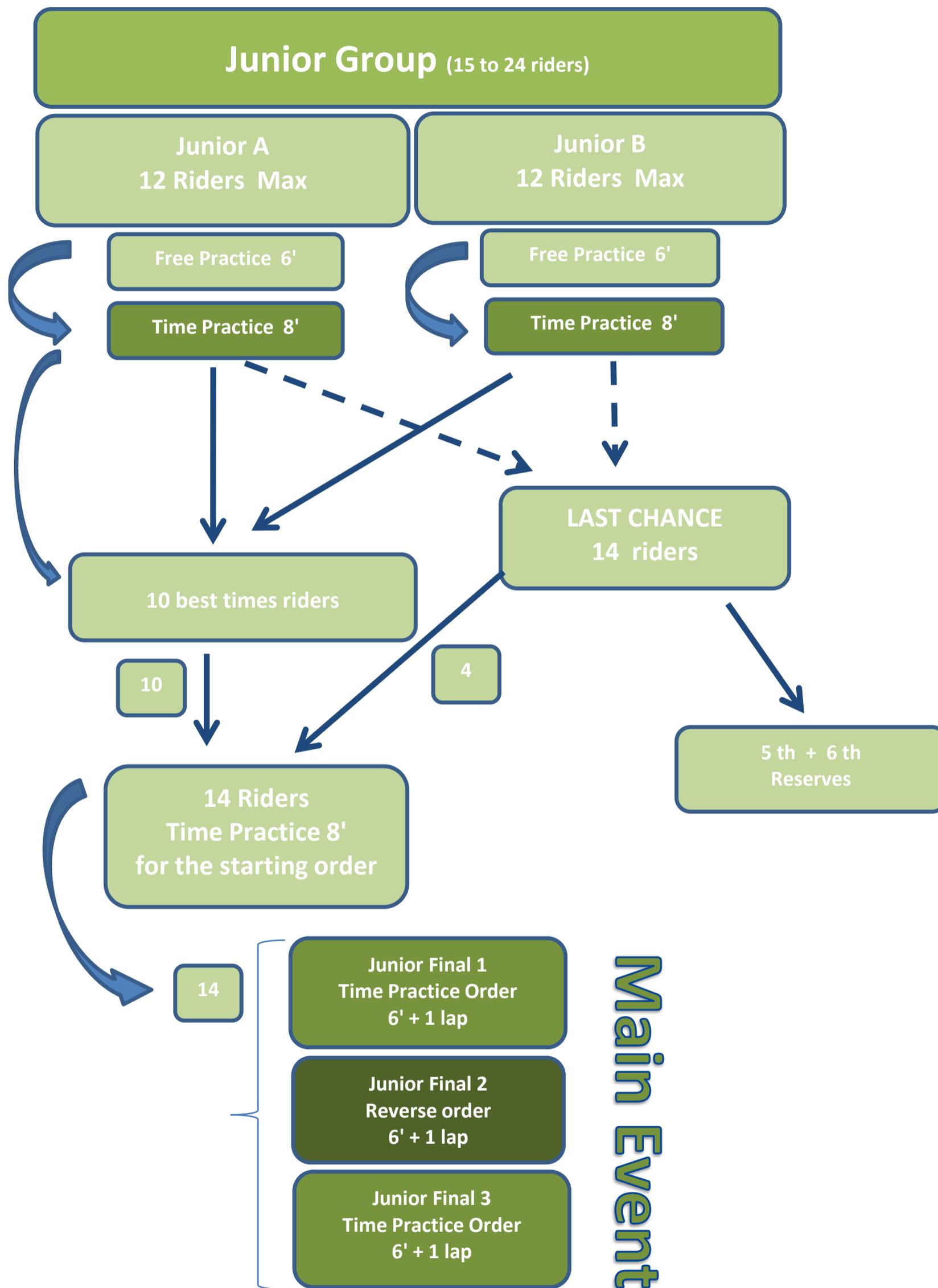
L'horaire de l'Epreuve sera affiché sur le panneau d'affichage officiel.

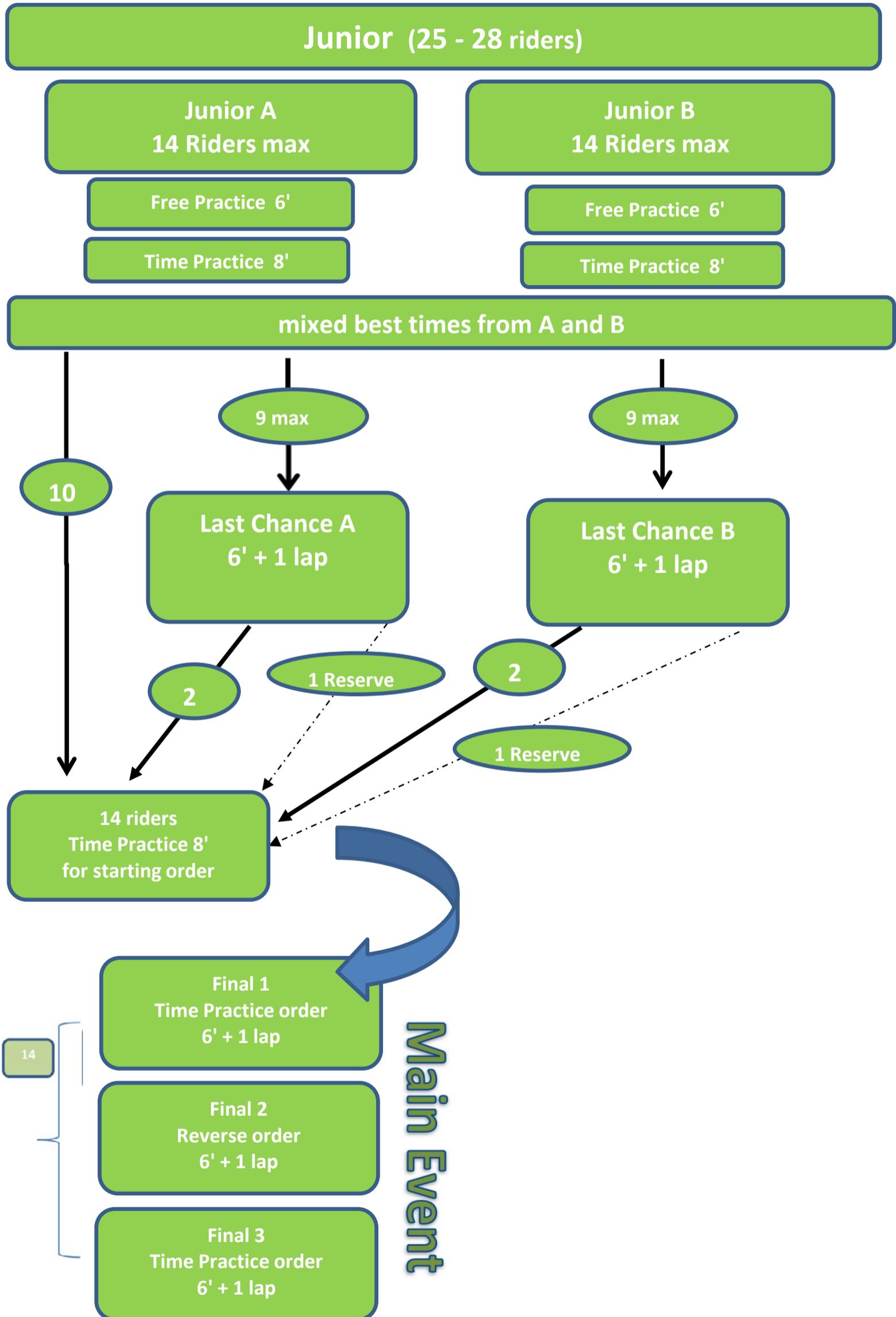
Formats :

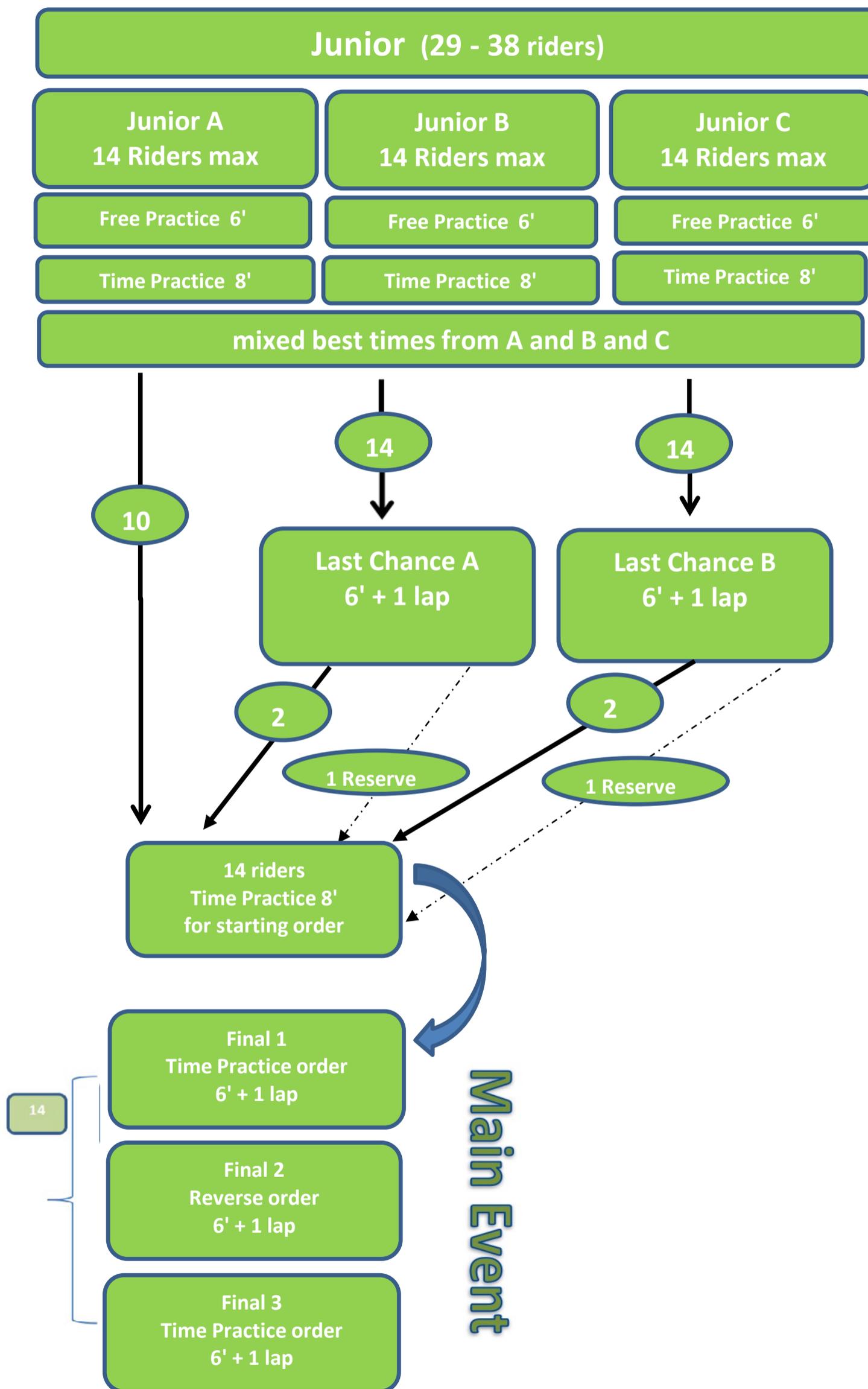


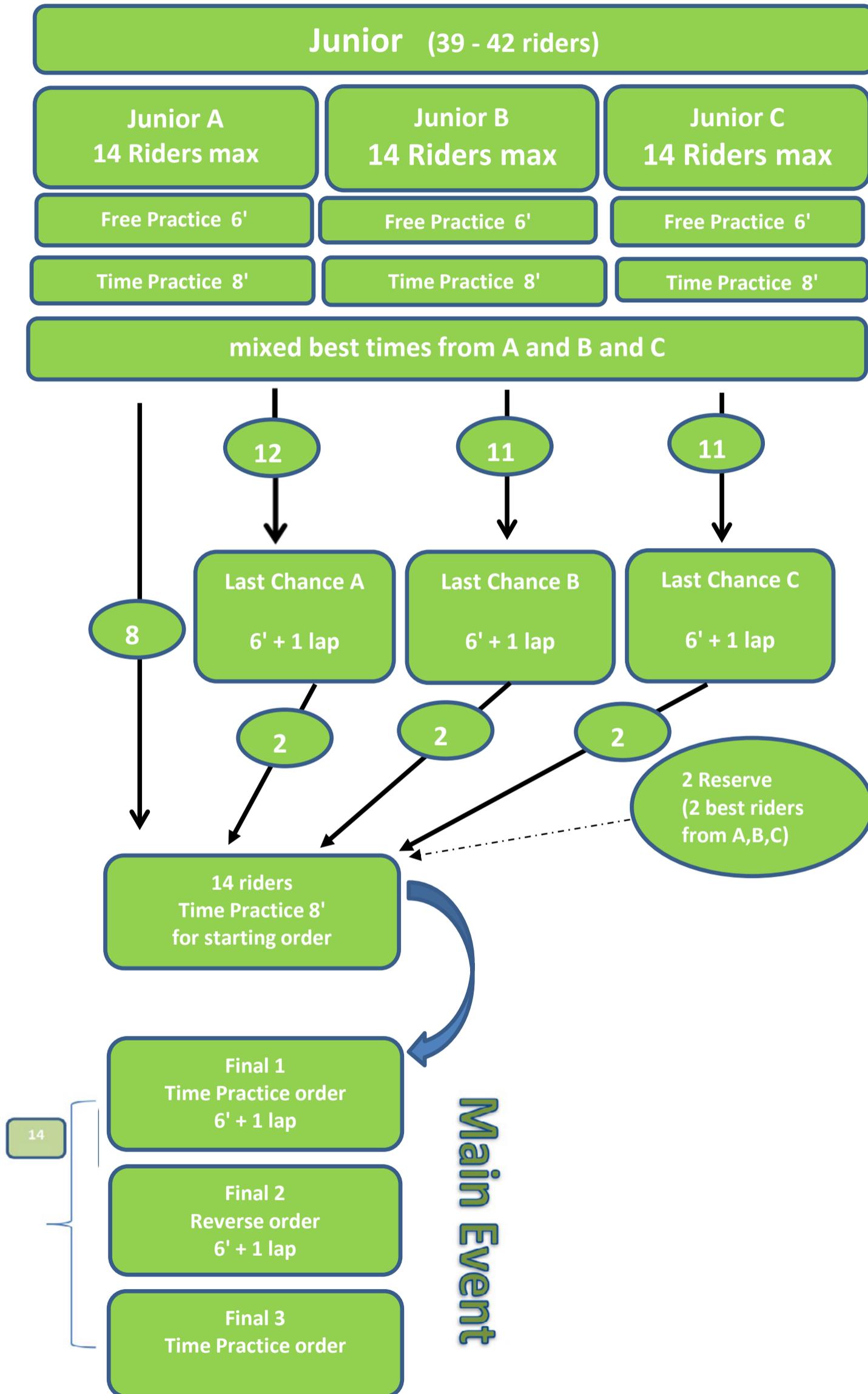












FORMULAIRE TYPE POUR LA RÉDACTION DU RÈGLEMENT PARTICULIER POUR LE CHAMPIONNAT DU MONDE FIM DE SUPERENDURO

PUBLICATION

Le Club _____ et la société de promotion _____ organisent la manche du Championnat du Monde FIM de SuperEnduro, au nom de la _____ (Fédération). La manifestation se déroulera conformément au Code Sportif de la FIM, à ses Annexes, Règlements, au présent Règlement Particulier, ainsi qu'à toute autre réglementation finale approuvée par l'Arbitre FIM. La manifestation doit respecter le Code de l'Environnement de la FIM.

La manifestation aura lieu le _____ (date) au _____ (place) à _____ (lieu).

No(s) IMN : _____

ACCÈS

Aéroport le plus proche : _____

Autoroute : _____ Sortie : _____

Route nationale : _____

Transport public : _____

Ville la plus proche : _____ à km : _____

Adresse du lieu de la manifestation (Stadium / Arena) :

Nom : _____

Adresse : _____

N° tél. : _____

N° fax : _____

E-mail : _____

Organisateur :

Nom (Club) : _____

Adresse : _____

N° tél. : _____

N° fax : _____

E-mail : _____

**IL EST OBLIGATOIRE D'UTILISER UN TAPIS ENVIRONNEMENT
SUR TOUS LES SITES FIM DE SUPERENDURO**

1. CONTRÔLE TECHNIQUE ET ENREGISTREMENT

*Les contrôles administratif et technique auront lieu le _____ (date)
entre _____ et _____ .*

2. RÉUNION AVEC LES ORGANISATEURS ET RÉUNION AVEC LES COUREURS

*La réunion avec les organisateurs aura lieu le _____ (date),
à _____ (lieu et heure).*

*La réunion avec les coureurs aura lieu le _____ (date),
à _____ (lieu et heure).*

3. HORAIRE DE LA MANIFESTATION ET FORMAT

Les horaires de la manifestation sont les suivants :

(tableau horaire)

*Le format de course, conformément à l'Art. 066.6.7, figure en annexe du
présent Règlement Particulier.*

4. COUREURS ADMIS

Les coureurs admis seront établis conformément à l'Art. 066.4.3.

5. ORDRE DE DÉPART

L'ordre de départ sera établi conformément à l'Art. 066.6.8.

6. ASSURANCE RC

*Le montant de la couverture de l'assurance RC doit être au minimum de
1'000'000 CHF. Une copie du contrat doit parvenir à l'Administration de la
FIM au plus tard 20 jours avant la manifestation.*



7. RÉSULTATS

Le classement sera établi conformément à l'art. 066.9.

8. PRIX ET PRIMES DE PARTICIPATION

Le paiement des prix pour chaque manifestation se fera conformément à l'Art. 066.11.2.2.

Heure _____ et lieu _____ pour le paiement des prix.

9. HÉBERGEMENT

Nom de l'hôtel (1^{er} choix) : _____

Adresse de l'hôtel / contact : _____

Tél. hôtel : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Prix des chambres : Simple _____ Double _____ 3 Lits _____

* * * * *

Nom de l'hôtel (2^{ème} choix) : _____

Adresse de l'hôtel / contact : _____

Tél. hôtel : _____ Fax : _____

E-mail : _____

Prix des chambres : Simple _____ Double _____ 3 Lits _____

10. OFFICIELS

Représentant FIM:			
Arbitre FIM:		Licence FIM:	
Gestionnaire du Championnat FIM:		Licence FIM:	
Directeur de Course:		Licence FIM:	
Assistant Directeur de Course:			
Directeur Technique FIM:		Licence FIM:	
Inspecteur de Parcours FIM:		Licence FIM:	
Chef du Service Médical:		Licence FIM:	
Commissaire Environ. FMNR:		Licence FIM:	
Commissaire Technique FMNR:		Licence FIM:	
Chronométrateur:			
Attaché de presse:			
Secrétaire du Jury:			
Promoteur:	Alain & Bastien Blanchard - ABC Communication		

RAPPEL :

Le RP doit être établi par la FMNR/Organisateur conformément au Code Sportif FIM.

Des copies du RP devront être envoyées à l'Administration FIM (gregory.ricci@fim.ch) deux mois au moins avant la date de la manifestation pour obtenir l'approbation de la FIM avant d'être publié.

Annexe : Format de course

NORMES FIM POUR LES CIRCUITS DE SUPERENDURO

1.1	PROCÉDURES DE LA FIM	64
	1.1.1 Inspection	64
	1.1.2 Approbation du circuit	64
1.2	PISTE	64
	1.2.1 Généralités	64
	1.2.2 Longueur	64
	1.2.3 Largeur	65
	1.2.4 Espace vertical	65
	1.2.5 Obstacles	65
	1.2.6 Sécurité du public	65
	1.2.7 Sécurité des coureurs	66
	1.2.8 Grille de départ	66
	1.2.9 Ligne de départ	67
	1.2.10 Ligne droite après le départ	67
	1.2.11 Postes de signalisation.....	67
	1.2.12 Poste de pointage	68
1.3	AMÉNAGEMENT DU STADE	68
	1.3.1 Parc des coureurs - Parking	68
	1.3.1.1 Installations pour les coureurs	69
	1.3.2 Paddock	69
	1.3.3 Installations pour la Presse	70
	1.3.4 Local de chronométrage / pointage	70
	1.3.5 Sonorisation.....	70
	1.3.6 Installations pour le public	70
	1.3.7 Equipements pour épreuves nocturnes ou dans stades couverts.....	71
	1.3.7.1 Eclairage de la piste	71
	1.3.7.2 Eclairage des autres emplacements...	71
	1.3.8 Installation pour l'extraction des fumées	71
	1.3.9 Salle de l'Arbitre FIM / SALLE du PROMOTEUR / SALLE TV	71
1.4	ÉQUIPEMENT DE SECOURS ET COMMUNICATION	72
	1.4.1 Service médical.....	72
	1.4.2 Salle pour les premiers secours	72
	1.4.3 Service de lutte contre les incendies	72
	1.4.4 Système communication et gestion sportive de l'événement	72

1.1 PROCÉDURES DE LA FIM

1.1.1 Inspection

Les circuits étant en général temporaires et construits en quelques jours, l'inspection sera limitée à une visite effectuée par l'Arbitre FIM de la manifestation, en compagnie du Gestionnaire du Championnat, Directeur de Course et si possible d'un coureur de notoriété ainsi que de l'Inspecteur de Parcours sous la responsabilité du Promoteur ABC, au plus tard 2 heures avant le début des essais.

1.1.2 Approbation du circuit

Pour les mêmes raisons que précédemment, il n'y aura pas d'homologation durable pour un circuit de SuperEnduro.

Le circuit sera uniquement approuvé pour une manifestation, par l'Arbitre FIM de la manifestation, qui vérifiera la conformité aux normes en cours.

1.2 PISTE

1.2.1 Généralités

La piste doit être construite à l'intérieur d'une enceinte.

La piste doit être constituée de matériaux naturels sur, au minimum, 80% de sa longueur (terre, sable, argile, etc...).

Prévoir une zone de panneautage située obligatoirement à l'extérieur de la piste et dont l'accès sera contrôlé par un membre de la sécurité.

Les publicités gonflables sans structure rigide sont interdites au dessus et en parallèle de la piste.

Un espace dédié aux coureurs, assistants, mécaniciens et équipes doivent être prévu à proximité de la piste.

1.2.2 Longueur

Le parcours ne doit pas être inférieur à 300 m et de 40 secondes minimum à 1' maximum.

1.2.3 Largeur

La largeur de la piste ne devrait pas être inférieure à 4 m.

Un espace libre et neutre de 2 mètres est nécessaire entre chaque section de la piste.

La piste ne doit pas avoir de rétrécissement brusque.

La largeur de la piste, à l'atterrissage d'un saut, doit être plus large que l'aire d'appel (un supplément de 1 m minimum).

1.2.4 Espace vertical

L'espace vertical libre entre la piste et tout obstacle au-dessus de cette dernière doit être de 2,5 m au minimum.

1.2.5 Obstacles

Tout au long du circuit devront être construits différents « obstacles » naturels (cailloux, troncs d'arbre, passages d'eau, etc...) similaires à tout obstacle qui peut être trouvé lors d'un parcours d'enduro. La construction d'obstacles utilisant des matériaux artificiels devra être soumise à l'approbation préalable de la CEN.

La création de zones de boue est totalement interdite sur le circuit.

Lors de la construction des obstacles, il est primordial de tenir compte de la sécurité des coureurs, spectateurs et officiels.

1.2.6 Sécurité du public

Le public doit être protégé à proximité de la piste. Une zone de sécurité doit être maintenue entre le public et la piste en fonction de la vitesse de passage des coureurs sur chaque point du parcours. Cette zone doit être délimitée du côté du public par une palissade ou des barrières solides et hautes pour contrôler et protéger le public.

Cette zone ne sera pas exigée si le premier rang des gradins surplombe la piste d'au moins 2 m.

S'il y a des lois locales plus restrictives, celles-ci seront appliquées.

1.2.7 Sécurité des coureurs

Le tracé du circuit sera conçu et réalisé en fonction de la sécurité des coureurs en premier lieu. Une attention toute particulière doit être apportée à l'installation des obstacles, des sauts et à l'angle de ces sauts. On peut apporter une « touche finale » aux sauts avec l'aide d'un coureur de notoriété.

Tout obstacle à proximité du parcours et qui peut représenter un danger pour les coureurs doit être protégé avec des bottes de paille ou autre matériau absorbant les chocs.

Une distance minimale de 2 m doit être maintenue entre toutes les sections de la piste. Si cette distance ne peut être maintenue en raison d'espace restreint, des panneaux, ruban plastique ou autre matériau naturel ou artificiel doivent être installés afin de séparer les pistes, mais une zone neutre de 0,5 m minimum entre les deux pistes doit subsister sur la plupart du parcours.

La piste peut être délimitée sur toute sa longueur en priorité par des troncs d'arbres (minimum 20 cm de diamètre) et éventuellement par des drapeaux, bannières ou rubans. Lorsque des jalons sont utilisés, ces derniers doivent être en matériau flexible et ne pas dépasser de plus de 1 m la surface de la piste.

1.2.8 Grille de départ

La grille de départ doit être placée de façon à permettre un départ régulier.

La grille de départ doit être un dispositif transversal individuel, se repliant vers l'arrière ou s'abaissant lors de son utilisation. Ce système doit être de construction solide et rigide. Il doit assurer une sécurité complète.

Son fonctionnement doit s'opérer manuellement ou à distance. La longueur de la grille de départ sera de 7 m avec 7 positions de départ. La hauteur de la grille de départ sera entre 500 mm et 520 mm.

La publicité est autorisée sur la grille de départ, au gré de l'organisateur, pour autant que celle-ci n'empêche pas le bon fonctionnement de la grille, ou qu'elle n'influence pas le départ du coureur par une adhérence réduite, etc. Toute publicité doit être attachée sur les grilles d'une façon professionnelle et sans danger.

1.2.9 Ligne de départ

Pour toutes les manifestations, la grille de départ doit être d'un dispositif transversal individuel se repliant vers l'arrière ou s'abaissant lors de son utilisation avec une largeur de 7 mètres permettant de placer 7 motocycles en première ligne.

Chaque moto doit avoir un dispositif transversal de 1m de large.

Il est demandé de laisser un espace de 6 m derrière la grille de départ pour permettre aux coureurs de se positionner facilement en 2 lignes.

Le départ en deux lignes est autorisé

1.2.10 Ligne droite après le départ

La surface de la ligne droite après le départ jusqu'à la sortie du premier virage doit être préférentiellement plate ou avec des petits obstacles d'une hauteur maximale de 50 cm. La longueur de la ligne droite après la ligne de départ doit être comprise entre 30 m et 50 m.

1.2.11 Postes de signalisation

Un nombre suffisant de postes de signalisation officielle (pour commissaires) doit être prévu tout au long du parcours, de façon à donner aux coureurs, au moyen des drapeaux, toute indication nécessaire pendant les courses.

Au moins 2 commissaires doivent avoir une vue sur toute la piste et les emplacements doivent être choisis de façon à ce que les signaux soient parfaitement visibles des coureurs.

Sur les sauts ou aux endroits difficiles, la sécurité des commissaires doit également être assurée par des aménagements spéciaux (emplacements aménagés à côté de la piste, estrades, etc.). Lors de chutes dans des endroits non visibles par les coureurs qui suivent, les commissaires doivent être à même de protéger les coureurs au sol en se plaçant sur la piste et, dans la mesure du possible, de manière visible pour les coureurs suivants.

1.2.12 Poste de pointage

La ligne d'arrivée doit être parfaitement visible pour les contrôles de pointage.

La ligne d'arrivée sera matérialisée par une banderole, une ligne au sol ou un jalon du côté opposé au poste de chronométrage.

Le chronométrage par transpondeur doit obligatoirement être doublé par un chronométrage manuel.

1.3 AMÉNAGEMENT DU STADE

1.3.1 Parc des coureurs - Parking

Le parc des coureurs doit être situé sur une surface horizontale, permettant le trafic des véhicules des concurrents par n'importe quel temps. Une attention particulière doit être apportée à l'évacuation des eaux (parc non couvert).

Les dimensions du parc des coureurs répondront aux exigences les plus élevées en fonction du lieu de la manifestation et du type de compétition pour laquelle le circuit est utilisé. Les organisateurs doivent assurer une distribution rationnelle des places de parc pour les véhicules. Les voies de circulation doivent toujours être dégagées afin de permettre aux véhicules de sortir à tout moment du parc des coureurs.

Le parc des coureurs doit avoir :

- a) un approvisionnement en eau potable et en prises de courant;*
- b) des containers pour ordures;*
- c) un container pour huiles usées et lubrifiants;*
- d) un service de sécurité;*

Le parc des coureurs doit être ouvert au moins à partir de 15.00 le jour précédant le début de la manifestation.

L'organisateur est responsable de la décoration et de la bonne image du parc des coureurs.

Le nettoyage des motocycles au moyen de machines à haute pression ou tuyaux d'arrosage n'est pas autorisé lors des manifestations indoor.

1.3.1.1 Installations pour les coureurs

Des services sanitaires seront réservés pour les coureurs et accompagnateurs avec un minimum de 4 douches avec eau chaude et froide (3 pour hommes, 1 pour femmes), de WC hommes et femmes (3 pour hommes, 3 pour femmes) ainsi que de 2 robinets avec eau potable. Aucune charge ne devrait être imposée aux équipes, coureurs et leurs familles pour l'utilisation de ces installations. Ces dernières doivent être entretenues pendant toute la manifestation.

Le parc des coureurs doit comprendre un poste pour le service médical et un dépôt pour l'équipement de la lutte contre le feu. Il doit également comprendre une aire couverte pour protéger les vérifications techniques et administratives.

Un tableau d'affichage pour les communications officielles doit être prévu à la limite du parc des coureurs avec le couloir d'accès au circuit.

1.3.2 Paddock

Il est obligatoire de prévoir une zone d'assistance couverte et sécurisée jour et nuit à l'intérieur de l'enceinte. Cette zone sera réservée aux coureurs, leurs mécaniciens et personnes autorisées. Excepté les motos de compétition, aucun autre véhicule ne sera autorisé dans cette zone.

Des stands individuels, ou partagées entre deux coureurs maximum, seront délimitées à l'intérieur de cette zone avec des barrières ou matériau similaire.

La zone d'assistance doit avoir :

- a) des containers pour ordures;*
- b) un container pour huiles usées et lubrifiants;*
- c) un service de sécurité;*
- d) une table et deux chaises minimum par coureur;*
- e) un tapis environnemental*

1.3.3 Installations pour la Presse

Les installations minimales suivantes doivent être prévues pour la presse :

- *1 salle de travail avec tables et chaises;*
- *1 téléphone avec ligne directe;*
- *1 photocopieuse avec trieuse et une quantité suffisante de papier;*
- *Suffisamment de prises électriques;*
- *Suffisamment de lumière, prises de courant et d'électricité;*
- *Un Attaché de Presse, qui parle couramment l'anglais, nommé par l'Organisateur, et assez de personnel afin de garantir une bonne gestion de la Salle de Presse. La salle de presse doit rester ouverte pendant 2 heures et demie au minimum après la clôture de la manifestation;*
- *Une connexion Internet sans fil (Wi-Fi).*

Les téléphones ne doivent pas uniquement fonctionner à l'aide de pièces ou cartes téléphoniques.

Une zone appropriée pour les interviews, avec un micro, doit être aménagée pour la Conférence de Presse à la fin de la manifestation.

1.3.4 Local de chronométrage / pointage

Le circuit doit disposer d'un abri ou d'un bâtiment mobile, isolé du bruit, et pouvant accueillir un minimum de 2 personnes ayant vue sur la piste, afin de permettre aux officiels de travailler de manière efficace et sereine. Une continuité d'approvisionnement de courant doit être maintenue à tout instant.

1.3.5 Sonorisation

Un système de sonorisation doit être prévu pour donner les informations aux spectateurs.

1.3.6 Installations pour le public

Au moins un écran TV géant pour les spectateurs est hautement recommandé.

Les installations pour le public doivent satisfaire aux lois du pays et aux normes locales de construction, sanitaire et de police.

1.3.7 Equipements pour épreuves nocturnes ou dans stades couverts

1.3.7.1 Eclairage de la piste

Le stade doit être équipé d'un éclairage permanent de projecteurs d'un minimum de 900 lux, répartis de façon égale sur la piste et de 400 lux répartis de façon égale dans les stands. L'éclairage doit être fait conformément aux normes DIN 67526 ou similaires.

Deux alimentations/générateurs séparés doivent être prévus avec commutation instantanée en cas de panne de courant/d'électricité.

1.3.7.2 Eclairage des autres emplacements

- *Secrétariat;*
- *Poste de chronométrage;*
- *Panneau d'affichage;*
- *Sanitaires avec leurs accès;*
- *Parc des coureurs;*
- *Zone d'assistance;*
- *Parc d'attente;*
- *Couloir d'accès à la grille de départ;*
- *Point d'arrivée;*
- *Podium de remise des prix.*

1.3.8 Installation pour l'extraction des fumées

Pour les épreuves en stade fermé, une attention toute particulière doit être apportée au système d'extraction des fumées émises par les machines, afin de ne pas incommoder le public situé en surplomb, ni les membres de l'organisation.

1.3.9 Salle de l'Arbitre FIM / SALLE du PROMOTEUR / SALLE TV

Une salle doit être prévue pour l'Arbitre FIM, le promoteur et le staff TV d'ABC COMMUNICATION avec les installations suivantes :

Table, chaises et, obligatoirement, une connexion Internet sans fil de très haut débit spécialement pour la salle de montage TV (10 Mb en upload minimum).

1.4 ÉQUIPEMENT DE SECOURS ET COMMUNICATION

1.4.1 Service médical

Toute organisation doit être placée sous la responsabilité d'un Chef du Service Médical qui agit en liaison avec les organisateurs. La composition de l'équipe médicale et les installations de premiers secours et d'urgence doivent être en conformité au Code Médical FIM.

Un plan d'évacuation très précis pour les blessés doit avoir été défini et préparé avant l'épreuve entre les organisateurs et le Chef du Service Médical.

Les conditions médicales minimales requises sont les suivantes :

- 1 véhicule type A (A1 or A2)
- 1 véhicule type B (B1 or B2)
- 1 véhicule type C
- postes de secours sur le terrain.

Un service médical indépendant doit être destiné aux spectateurs.

1.4.2 Salle pour les premiers secours

Il faut prévoir au minimum un lit, des lavabos avec de l'eau chaude et des médicaments nécessaires dans une salle ou une tente, de laquelle peut être exclu tout personnel n'appartenant pas au service médical.

La salle pour les premiers secours sera sous la responsabilité du médecin de service.

1.4.3 Service de lutte contre les incendies

Un service ayant pour but de lutter contre les incendies doit être organisé au minimum dans le parc des coureurs et à l'entrée de la piste.

1.4.4 Système communication et gestion sportive de l'événement

L'organisateur local de l'épreuve fournira obligatoirement un système de communication radio (casque et oreillette) pour au moins 6 personnes : l'Arbitre, le Directeur de Course, l'Arbitre FIM, le Promoteur, l'Organisateur et le Chef du Service Médical.



FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE MOTOCYCLISME

FIM-MOTO.com

11, ROUTE DE SUISSE | CH - 1295 MIES
cen@fim.ch

6540004